

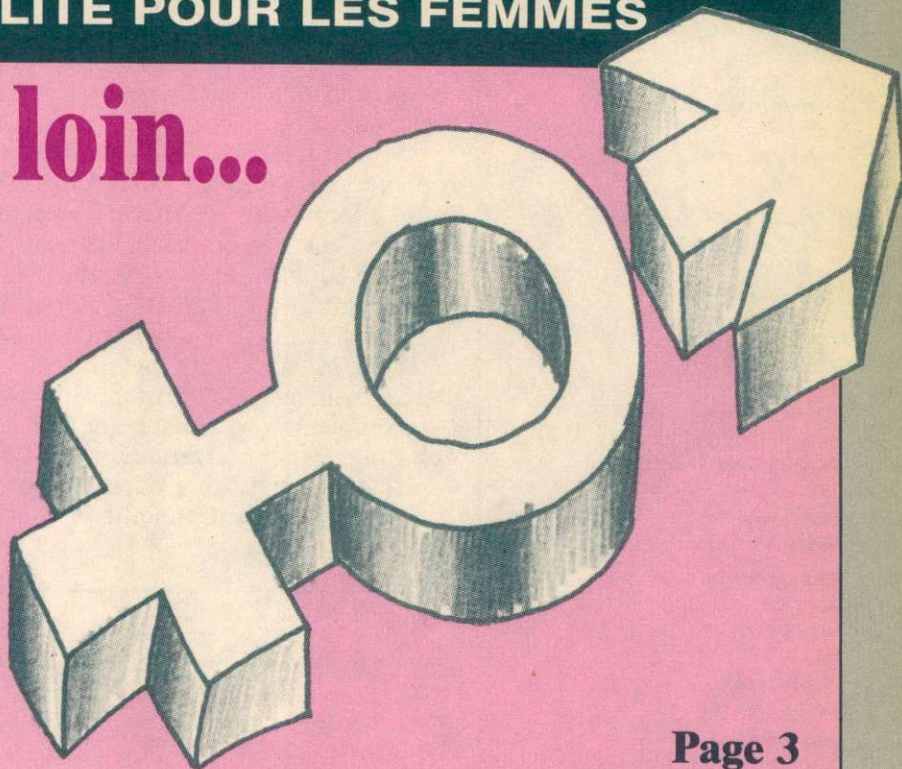
L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ POUR LES FEMMES

Petit train va loin...

Il y a une quinzaine d'années, les femmes syndiquées ont initié les luttes pour l'obtention de congés de maternité sans perte de revenus. Lutttes **syndicales** qui, avec le temps, ont forcé les législateurs à en faire bénéficier aussi, dans une certaine mesure, les femmes non syndiquées.

Aujourd'hui, c'est l'accès à l'égalité – égalité de salaires, égalité dans les promotions, dans l'octroi de postes plus intéressants, etc – qui mobilise les femmes militantes sur le marché du travail. Des progrès significatifs ont été réalisés lors de la dernière négociation du secteur public, par exemple, et de plus en plus de syndicats CSN du secteur privé négocient dans leurs conventions collectives de tels PAE (Programmes d'accès à l'égalité).

Jean-Anne Bouchard a rencontré des militantes de deux de ces syndicats.



Page 3



Les réactions au Colloque Gérard-Picard

«La prudence est la mère...»

«Les patrons sont à l'écoute, oui, mais ils sont aussi à l'argent». Cette déclaration d'un participant au récent Colloque Gérard-Picard sur les «nouvelles réalités du monde du travail», colloque organisé par la CSN, traduit assez bien l'état d'esprit de la majorité des personnes présentes au sortir de l'événement. Un état d'esprit qui exprime manifestement une ouverture face à ces «nouvelles réalités», mais qui appelle aussi à une **sage prudence**, ont constaté Thérèse Jean et Jean-Anne Bouchard dans les entrevues qu'elles ont réalisé avec ces personnes. Autrement dit: va pour les nouvelles modes, mais pas à n'importe quel prix.

Libre-échange

Un cheval, un lapin?... C'est en plein ça!

Selon Pinhas Dror, haut-responsable du commerce extérieur à l'ambassade d'Israël à Washington, le Canada a abandonné 100 fois plus de choses qu'il en a gagnées, dans la négociation de l'accord de libre-échange qu'il vient de conclure avec les États-Unis. M. Dror confirme ainsi ce que la Coalition québécoise d'opposition au libre-échange (CSN-FTQ-UPA-CEQ) craignait: que l'on échange un cheval contre un lapin. Et en Israël, on s'y connaît en matière de libre-échange avec les États-Unis: ça fait deux ans que ce pays a conclu une entente de même nature avec notre voisin du sud..

Les économistes de la Coalition ont lu le projet d'entente canado-américaine et vous livrent leurs commentaires et analyses dans un supplément spécial de huit pages.

Page 6

Pages 13 à 20

Coordination

Jean-Pierre Paré (514-598-2159)

Rédaction

Jean-Anne Bouchard
Michel Crête
Henri Jalbert
Thérèse Jean
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

et la collaboration
de nombreuses personnes

Photographes

Alain Chagnon
Robert Fréchette
Jean-François Leblanc
Guy Ouellet
Hélène Rochon (Québec)

Conception graphique

Jean Gladu

Montage

Mychèle Arbour

Caricaturiste

Garnotte

Composition

Tricycle compo

Impression

Métropole Litho

Distribution

l'équipe de distribution CSN
(514-598-2233)



NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les 2,024 syndicats de la CSN à travers le Québec. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires: Service de distribution CSN, 514-598-2233.

Cher Arsène, cher Gerry, cher Guy...

Camarades,

L'équipe du Service de la Recherche pense à vous... et particulièrement aujourd'hui, ce 19 octobre 1987, alors que nous sommes précisément en réunion d'équipe.

Dans le local que vous connaissez... sont réunis François Lamarche, Ghislain Hallé, Pierre bonnet, Michel Doré, Solange Couture, Patricia Couture, François Aubry, Michel Paquet et Louise Boivin.

Comme d'habitude, nous travaillons sur plusieurs dossiers importants, mais ce matin, nous prenons le temps d'avoir une pensée toute spéciale envers des camarades qui aimeraient bien, comme nous, participer activement au mouvement CSN. Mais ce n'est que partie remise...

Aujourd'hui, chacun de nous désire

vous exprimer sa solidarité dans la situation difficile que vous vivez, et vous rappeler que nous sommes avec vous de tout cœur. Ne lâchons pas... nous sommes des habitués de la lutte et nous «tiendrons le coup» tous ensemble!

Sachez que votre courage et votre force morale nous servent d'inspiration dans notre quotidien, et nous osons espérer que la manifestation de nos sentiments d'attachement envers vous saura contribuer à alléger quelque peu les moments difficiles que vous traversez.

Recevez les salutations et les amitiés de chacun d'entre nous ainsi que nos souhaits de bonne santé et de bonne chance.

**L'équipe du Service
de la Recherche**

Lanoraie, le 7 octobre 1987

Bonjour les gars!

L'été des Indiens arrive, le beau temps nous revigore. Ça tombe pile, car la rentrée a commencé et tout le monde enclenche sur la préparation des négociations. Donc, beaucoup de boulot pour tout

notre monde. Il y aura beaucoup de travail pour vous à votre retour...

On pense beaucoup à vous. Plusieurs militants et militantes nous demandent de vos nouvelles régulièrement. Soyez assurés que nous sommes de tout cœur avec vous.

L'équipe du Commerce

Le changement de plaidoyer de Arsène et Gerry DÉCLARATION DE L'EXÉCUTIF

«La direction de la CSN n'entend pas commenter la décision de deux de ses salariés de plaider coupables à un nombre réduit d'accusations pour lesquelles ils avaient été cités à procès tant que les procédures judiciaires ne seront pas terminées.»

«La CSN espère par ailleurs que le procès du conseiller Guy Boisvert, dont la date sera fixée le 2 novembre, permettra de faire la lumière sur le rôle joué par le Service canadien de renseignement et de sécurité (SCRS) dans toute cette affaire.»

C'est ce qu'a fait savoir à Montréal le président de la centrale, Gérald Larose, dans un communiqué émis à l'issue d'une réunion spéciale du Bureau confédéral de la CSN tenue le 16 octobre. Les 50 membres du Bureau confédéral ont eu l'occasion d'apprécier l'ensemble de la situation.

Comme il l'avait fait le 13 juin dernier, le Bureau confédéral a réitéré son opposition à toutes les formes de violence et condamné l'infiltration d'organisations démocratiques par des agents provocateurs à la solde de services secrets.

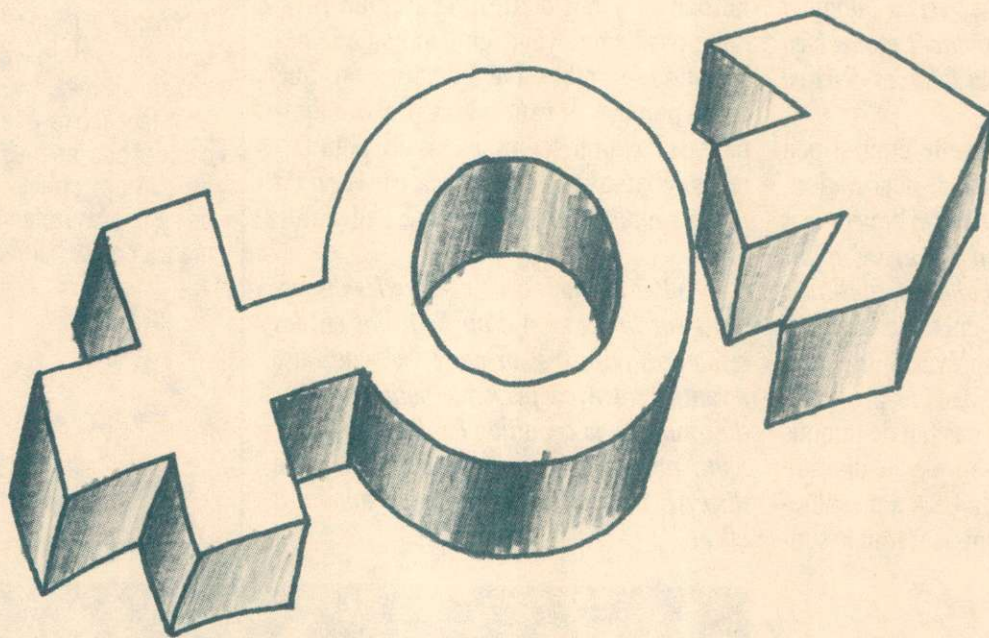
Petit train va loin...

Nul ne peut nier que ce sont les syndicats qui, au début des années 1970, ont introduit, par la force de la négociation, la notion de congé de maternité sans perte de revenus pour les femmes qui accouchent ou qui allaitent leur enfant.

En cette fin des années 1980, ce sont maintenant les programmes d'accès à l'égalité qui retiennent l'attention et

mobilisent les femmes militantes sur le marché du travail. Où en sommes-nous, à la CSN, sur cette dimension importante de la réalité quotidienne de ces femmes? Quelles sont les lois, les chartes, les politiques gouvernementales, etc, qui entrent en ligne de compte? Existe-t-il des clauses de convention collective sur la question? Où? Comment se sont déroulées ces négociations?

Un dossier de Jean-Anne Bouchard



Bien que les résultats soient encore peu visibles, la CSN a franchi en 1986-1987 un pas important vers l'implantation de programmes d'accès à l'égalité.

En effet, des ententes sectorielles sont intervenues dans les quatre fédérations du secteur public, lors des dernières négociations, en 1986.

D'autres ententes ont également eu lieu dans des syndicats du secteur privé: entre autres chez Sylvia, Perkins, Radio-Canada, au Reine-Élizabeth.

130,000 personnes

Actuellement, environ 130,000 syndiqué-e-s de la CSN seraient tou-

chés par ces ententes, qui comprennent notamment la création de comités paritaires pour élaborer et mettre en application dans les plus brefs délais ces programmes.

Pour le moment, à cause des négociations regroupées, c'est dans le secteur public que se retrouve le plus gros contingent de travailleuses et de travailleurs qui seront impliqués dans l'implantation d'un PAE.

Composé aux deux-tiers de femmes, la plupart occupant les postes les moins rémunérés, à temps partiel, sur appel ou encore peu présentes (enseignement collégial), il aura fallu des années de débats dans les syndicats, des législations, avant que le gouvernement ne se décide, comme employeur, à montrer l'exemple.

Par ailleurs, dans les fédérations du secteur privé, avec des négociations boîte par boîte, la négociation des PAE peut paraître plus lente: en effet, elle ne touche qu'un petit nombre de salarié-e-s à la fois et par surcroît, dans des secteurs aussi différents que la métallurgie et l'hôtellerie. Malgré cet obstacle, nous constatons une évolution sur cette question.

Au cours de 1988, à cause des lois fédérales et provinciales existantes et des multiples campagnes d'information et de sensibilisation menées parallèlement par les organisations syndicales et les divers groupes de femmes, le mouvement pourra vraiment s'étendre et prendre de l'ampleur.

Prendre l'initiative

En mai dernier, juste au moment de débiter les négociations pour le renouvellement de la convention collective, les 300 employé-e-s de la compagnie Stuart, division Culinar, à Montréal, apprenaient soudainement par le réseau de la condition féminine de la CSN que leur employeur faisait partie des entreprises pilotes participant à la création d'un programme volontaire d'accès à l'égalité.

L'annonce de cette nouvelle n'a pas entravé le déroulement des négociations mais, comme le soulignait la secrétaire du syndicat, Denise Pelletier, *«si ça adonnait bien pour négocier, ça adonnait moins bien pour sensibiliser! Il a fallu faire les deux en même temps»*.

Par ailleurs, la nouvelle était si peu connue que même à la table de négociation, *«les porte-paroles patronaux n'étaient pas au courant. C'est nous qui leur avons appris la nouvelle, qu'ils ont d'ailleurs confirmée par la suite»*, explique Denise Pelletier.

Si l'introduction imprévue d'une clause sur l'accès à l'égalité dans le projet de convention collective n'a pas fait de remous parmi les 300 employé-e-s de la division Culinar, c'est parce que la CSN a pu soutenir le syndicat en lui fournissant tout le sup-

port technique à la négociation, en même temps que l'information pour les membres. Mais on peut penser qu'il aurait pu en être autrement!

La négociation d'une clause sur l'accès à l'égalité chez Stuart Culinar vient donc d'ouvrir dans cette entreprise tout un nouveau champ pour les négociations collectives. Le syndicat demande la création d'un comité paritaire sur l'accès à l'égalité dont le mandat serait de définir le contenu du PAE. Reste à savoir maintenant quelle sera la réponse patronale.

Cette expérience devrait servir à tous les syndicats dans leur négociation future. Le danger serait d'être pris avec un PAE initié par l'employeur, en-dehors de la négociation, et qu'il serve à d'autres fins que celles prévues. Il vaut mieux prendre l'initiative et avoir le temps nécessaire pour faire les débats avec les membres, car *«ce n'est pas si simple»*, souligne Denise Pelletier.

«Par ailleurs, conclut-elle, les discussions sur la création d'un PAE ont eu des retombées positives sur notre vie syndicale. Avant, il n'y avait personne pour s'occuper du comité de la condition féminine; maintenant, nous avons une femme qui s'occupe du PAE et d'autres viendront se joindre à elle».

Denise Pelletier, secrétaire du syndicat, n'a pas du tout été surprise d'apprendre que ses employeurs s'étaient volontairement engagés dans la création d'un programme d'accès à l'égalité. *«Ils aiment essayer toutes les nouvelles formes de gestions... explique-t-elle en riant, ... les nouvelles méthodes de travail... ils aiment être à l'avant-garde... vous savez, dit-elle en pouffant de rire, ... le style: «qualité totale...»*.

Subventions cherchent preneurs

Stuart Culinar, qui compte environ 5,300 travailleuses et travailleurs à travers tout le Québec, fait partie du lot des entreprises pilotes du ministère de la Condition féminine qui bénéficieront d'appui technique et d'une subvention de 50,000 \$ pour la création d'un programme volontaire d'accès à l'égalité.

Cette démarche des employeurs est strictement volontaire, comme le rappelle la ministre déléguée à la condition féminine, Mme Monique Gagnon-Tremblay, dans son **Plan d'action en matière de condition féminine, 1987-1988**, intitulé, *«Vers l'égalité»*: *«Pour les entreprises désireuses de faire des expériences pilotes, sera accordé un support technique et financier pour l'implantation et la mise en œuvre d'une vingtaine de projets pilotes»*.

Il faut croire que les volontaires ne courent pas les rues puisque, depuis un an que ces projets sont disponibles, à peine une douzaine d'entreprises seulement s'en sont prévalu.



Cercle vicieux

Au printemps dernier, le syndicat des 400 employé-e-s de la multinationale G.T.E. Sylvania, située à Drummondville, reprenait l'offensive sur l'accès à l'égalité des femmes dans l'entreprise.

En effet, les délégué-e-s syndicaux ont rencontré la direction pour lui signifier leur intention ferme de régler par la voie de la négociation les problèmes soulevés par les femmes.

Ni plus ni moins, ils demandaient une réouverture de la convention collective, sans quoi le syndicat déposait de nouvelles plaintes pour discrimination devant la Commission des droits de la personne.

Finalelement, en septembre 1987, une entente intervenait sur la question. Francine St-Onge, responsable à la condition féminine, raconte ce qui s'est passé et résume le contenu de l'entente.

«En 1980-81, le syndicat déposait une série de plaintes à la Commission des droits de la personne contre la compagnie Sylvania. Ce n'était pas facile car nous avions affaire à une multinationale qui compte 90 usines à travers le monde. La Commission débute finalement son enquête et, en 1985, elle conclut qu'elle a des raisons de croire que le système de promotion chez Sylvania recelle

de la discrimination à l'endroit des femmes. La Commission décide donc de poursuivre son enquête.

Même après la négociation

«Mandatés par l'assemblée générale – même les hommes nous ont appuyés sans problème – nous avons continué nos représentations auprès de l'employeur, après les négociations qui ont eu lieu en 1986.

«À cause des plaintes, nous avons aussi monté tout un dossier complet sur les mouvements de main-d'œuvre, ce qui nous a facilité la tâche pour négocier l'entente actuelle sur le programme d'accès à l'égalité.

«Premièrement, l'entente comprend l'abolition du système de promotion des grades. Ce qui permet désormais aux femmes d'avoir accès, par exemple, au poste de règleur sur la base de l'ancienneté générale de l'usine. Il faut savoir, précise-t-elle, que jusqu'en 1976, on interdisait carrément aux femmes de travailler à ce poste. Le système de promotion favorisant l'employé ayant déjà le grade plus élevé, il rendait donc caduque le critère d'ancienneté. De plus, même si les femmes avaient une certaine ancienneté, elle ne comptait pas. Elles ne pouvaient jamais accéder au poste de règleur puisque par le passé, elles n'avaient jamais pu y travailler. Un cercle vicieux, quoi!

La convention collective

«Cette modification, admet Francine St-Onge, entraîne des changements importants dans la présente convention collective, notamment au chapitre des promotions et des démotions.

«Deuxièmement, le syndicat a obtenu la formation d'un comité paritaire sur l'accès à l'égalité. Son mandat est d'évaluer périodiquement les résultats de la mise en place de ces nouvelles mesures, d'en proposer d'autres au plan de la santé-sécurité pour faciliter le travail des femmes, principalement sur les postes traditionnellement réservés aux hommes (matériel plus léger), et enfin, le comité doit prévoir toutes nouvelles mesures pouvant faciliter l'accès des femmes à tous les postes».

Un dossier à suivre...

Les lois existantes

Actuellement, les entreprises de plus de 100 employé-e-s, contractant avec le gouvernement fédéral pour plus de \$200,000, sont tenues de créer des programmes d'équité en emploi sous peine de voir leurs contrats annulés et leur nom retiré de la banque des fournisseurs. On parle ici de l'**obligation contractuelle**.

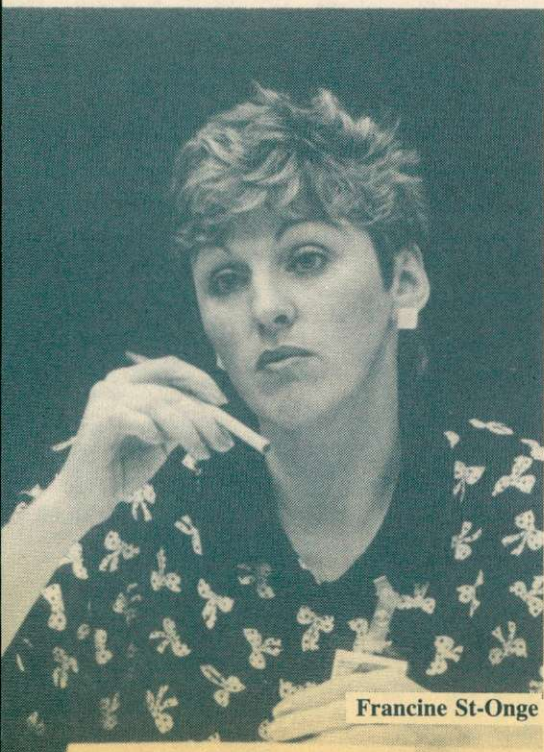
Au Québec, l'obligation contractuelle n'existe pas encore, mais le gouvernement vient d'annoncer qu'il songeait sérieusement à l'imposer.

De plus, toujours au palier fédéral, la **loi sur l'équité en matière d'emploi** oblige les sociétés régies par le Code canadien du travail à instaurer des programmes d'équité en emploi. Les compagnies de communications (Radio-Canada, Télémetropole, Quatre-Saisons, Bell Canada, etc.), de transport ferroviaire et aérien (CN, CP, Air Canada), les banques, sont visées par cette loi.

Enfin, toute personne se voyant refuser l'accès à un emploi pour des raisons qu'elle juge discriminatoires **peut porter plainte en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne et de la Charte des droits et libertés de la personne** du Québec. Rappelons ici la célèbre cause du groupe Action Travail des Femmes contre le CN. Plus récemment, ATC déposait une plainte devant la Commission des droits de la personne contre la compagnie Gas Métro pour discrimination à l'embauche.

Par ailleurs, il est important de savoir **qu'aucune loi n'oblige les employeurs à négocier un PAE**. Comme les changements technologiques, les congés de maternités ou d'autres aspects de conditions de travail, les syndicats doivent donc prendre l'initiative d'inclure un PAE dans leur projet de convention collective.

Si nous pouvons conclure que plusieurs syndicats et fédérations ont franchi une première étape, rien n'est encore réglé pour autant. Ce champ de négociation est encore tout à fait nouveau et son application nous réserve plein d'imprévu. Pour ces syndicats, c'est là le prochain défi à relever.



Francine St-Onge

Oui aux nouvelles réalités, mais gaffe de s'y méprendre!

Un dossier de Thérèse Jean et Jean-Anne Bouchard

Le premier Colloque Gérard-Picard aura réussi à jeter un éclairage fort captivant sur ce qu'il est convenu d'appeler les «nouvelles réalités du monde du travail» (voir le numéro 263 de NOUVELLES CSN). Mais les débats qui ont suivi ces présentations des conférenciers, et les conclusions qu'on en a tirées, convergent tous vers le même senti-

ment: soyons prudents! «Les patrons sont à l'écoute, oui, mais ils sont aussi à l'argent», a notamment lancé un participant.

Mais qu'est-ce que les personnes présentes à ce colloque de deux jours en ont retenu?

NOUVELLES CSN a interrogé quelques-unes d'entre elles et vous présente leurs réactions.

Le monde du travail n'est plus ce qu'il était il y a vingt ans, ni même dix ou cinq ans. Il n'y a pas qu'une seule nouvelle réalité mais plusieurs dépendamment du secteur, du lieu où l'on est. Mais attention! il ne faut pas se laisser méprendre, se laisser confondre malgré le raffinement des nouvelles méthodes patronales, les nouveaux langages.

Pour reprendre les propos du président du Syndicat des pâtes et cartons de Jonquière, Jean-Marc Gagnon: «Les patrons sont à l'écoute, oui, mais ils sont aussi à l'argent». Du côté syndical, comme l'indiquait le président de la CSN à la fermeture du colloque, il faut bien être conscient que les valeurs, les objectifs que nous portons rencontreront toujours l'adversité.

Beaucoup de questions

Le colloque a soulevé de nombreuses questions, souvent miroir des évaluations et des questionnements sur la perte du «pouvoir syndical». La récession économique difficile qui a taillé la place à de nouveaux courants par la privatisation, la déréglementation, le libre-échange et l'apparition des valeurs

renouvelées du libéralisme et de l'individualisme, étaient tous des signes déjà captés par les membres de la CSN. Alors, comment renverser la vapeur, comment regagner le terrain, comment faire pour ne pas être à la remorque des événements? Voilà autant de questions posées au colloque, questions qui sont en même temps la preuve qu'une réflexion profonde est commencée et dont les réponses sont intrinsèquement liées aux défis syndicaux qu'elles posent.

L'action syndicale: seule réponse à développer

Comme le faisait remarquer Madeleine Parent, syndicaliste retraitée: «*L'histoire démontre que les temps ne sont pas stables là où ils sont. Il y a des courants qui viennent et qui repartent... C'est par la lutte qu'on change les choses. Il faut continuer à avoir le courage de défendre des principes valables.*»

Aujourd'hui, de dire Lise Poulin, présidente de la Fédération du commerce, «*les nouvelles gestions apparaissent comme des moyens pour mieux nous domestiquer.*»

«*Tout un arsenal patronal et lé-*

gislatif porte les gens à l'individualisme» de constater Catherine Loumède, présidente de la Fédération des affaires sociales. Quant à Monique Simard, «*il importe au mouvement syndical de ne pas se laisser détourner de ses objectifs fondamentaux.*»

Si on constate, d'une part, que les nouvelles gestions patronales, la précarisation du travail et l'appauvrissement des travailleuses et des travailleurs ainsi que l'interprétation des droits individuels versus les droits collectifs présentent des pièges et des perspectives d'avenir lourdes à porter pour les syndicats, d'autre part, on demeure convaincu que seules les actions initiées par les syndicats aideront le mouvement syndical à donner le cap nécessaire pour traverser cette nouvelle conjoncture.

Comme l'indiquait Gérald Larose: «*notre job principale restera toujours la défense de nos objectifs fondamentaux. Cependant, nous devons trouver les véhicules appropriés pour faire passer nos messages. Voilà toute la dimension de l'image, du comment dire et en même temps toute la souplesse nécessaire à trouver dans nos stratégies syndicales.*»



« De l'argumentation pour nos négociations »

— Denise Guillet
Syndicat des Coopérants

«*C'est une très bonne idée d'avoir organisé ce colloque. Tous les intervenants ont une expérience diversifiée, c'est ça qui est intéressant. Les conférences et les ateliers nous permettent d'aller*

chercher de l'argumentation. Quand on négocie localement, l'employeur se fait un malin plaisir de nous rabattre les statistiques et les pourcentages sur ce qui se passe un peu partout. Moi,

je trouve ça très important de savoir aussi comment ça se passe, les négociations dans d'autres secteurs.»

Un atelier à guichet fermé

par Thérèse Jean

Le traitement que réservent les médias aux syndicats et l'image qui en découle, voilà un sujet qui en a fait courir plus d'un, au colloque CSN sur les relations de travail. Une nouveauté? Peut-être. Mais le signe aussi qu'on se préoccupe de la perception dans l'opinion publique des tenants et aboutissants de notre action syndicale.

Aucune formule magique n'existe pour «relever» son image. C'est, en substance, l'opinion qu'ont exprimée les deux invités de cet atelier, Pierre Pelchat et Clément Trudel, respectivement journaliste au Soleil et au Devoir. Pas plus que l'utilisation des médias ne peut remplacer le rapport de force en temps de négociation, ni que la publicité payée peut pallier à des lacunes de mobilisation.

En effet, **«les médias sont là pour faire état de tout ce qui est «nouvelle» et on les jugera selon leur fidélité à la ligne d'ensemble des exposés, suivant leur précision, leur concision ou d'après leurs silences, leur retard à informer ou les distorsions qui se produisent»**, affirme Clément Trudel.

L'enrobage vs la qualité du message

Pour Pierre Pelchat, **«poser la question «Comment améliorer l'image des syndicats?» a un côté agaçant... le thème laisse une grande place à l'approche marke-**

ting dans la gestion des communications d'une organisation syndicale, particulièrement avec les médias. Ce n'est pas qu'il faille négliger la présentation d'un message... mais ce serait faire une erreur de donner la primauté au contenant, à l'enrobage, par rapport à toute la qualité du message à livrer, de croire que les beaux imprimés couleurs peuvent faire oublier la faiblesse d'un message».

Si les participants et les participantes reconnaissent l'importance et la nécessité de mieux formuler son message, comment expliquer, par exemple, que l'information la plus percutante pour les médias demeure toujours les conflits? Et là, les syndicats ne nourrissent pas d'illusions quant à l'image qu'ils projettent. Comme le disait un intervenant en atelier, les syndicats apparaissent, en temps de conflits, comme des empêchements de tourner en rond.

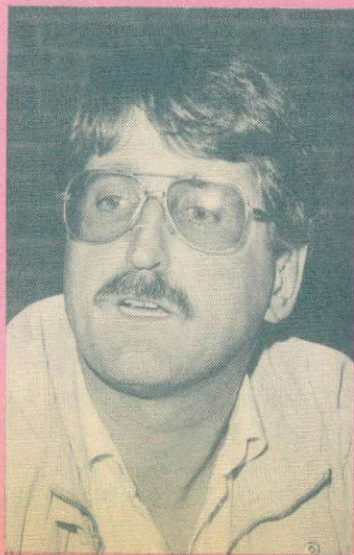
La publicité payée

Alors, comment faire pour que

le message passe bien la rampe, sans aucune distorsion, sinon que par la publicité payée? ont questionné plusieurs.

Pour Pierre Pelchat, **«il ne s'agit pas tellement de parler d'améliorer l'image des syndicats... mais avant toute chose, il faut que le message corresponde à des attentes, à des préoccupations de la population, dans la mesure où c'est elle que l'on vise pour améliorer son rapport de force politique... En d'autres termes, il faut que ce message soit justifiable socialement»**.

Quant à Clément Trudel, il rappelle que la perception que le public se fait des syndicats, l'image qu'en façonnent les médias, n'ont rien d'immuable mais que ceux-ci aiment bien les raccourcis. Aussi nous renvoie-t-il tout de suite à l'interne en disant **«qu'il faut prêter une oreille attentive à tous ceux et toutes celles qui parlent d'un nouveau type de militantisme, plus décontracté, moins austère, mais tout aussi déterminé»**. Tout comme il nous invite à se développer des alliés dans nos actions et nos déclarations: **«car il ne suffit pas d'être dans son droit; la victoire dans une cause peut dépendre de la qualité des alliés qu'on a suscités»**.



«Un autre son de cloche que les pâtes et papiers...»

— Normand Gagnon

Syndicat des travailleurs de Donohue (Clermont)

Normand Gagnon participait à l'atelier sur les changements technologiques. **«C'est une question très présente chez nous dans les négociations. Depuis 1983, précise-t-il, nous faisons face aux changements technologiques. Dans notre usi-**

ne, à Clermont, il y a eu au-delà de 300 millions de dollars d'investis dans les changements technologiques qui ont eu pour effet de fermer de gros départements où l'on retrouvait près d'une centaine de travailleurs. Il nous a fallu parler de formation, négo-

cier des clauses dans notre convention collective pour pallier à ces changements technologiques, parler aussi de pré-retraite. L'introduction des changements technologiques, ça fait toujours mal, peu importe le secteur, privé ou public».

Ouverture, audace et crédibilité

Les transformations encourues dans le monde des relations de travail posent trois grands défis qui doivent être relevés non seulement en fonction de la défense des syndiqué-e-s, mais plus largement en regard d'une plus grande justice économique et sociale dans notre société.

Répondant à la question de la table ronde du colloque CSN sur les relations de travail (La CSN et la société: comment envisager demain?), Monique Simard, première vice-prési-



dente de la CSN, identifiait trois grands défis.

1. La solidarité des groupes sociaux: s'approprier des changements et des nouvelles réalités en s'ouvrant sur le monde pour continuer à lutter le plus largement pour d'autres groupes qui ne sont pas nécessairement syndiqués.

2. Faire preuve d'audace: investir de nouveaux champs d'intervention en développant des perspectives à long terme pour nos revendications.

3. La crédibilité et l'écoute: saisir les nouvelles sensibilités au sein de la société afin de faire transparaître dans notre négociation collective les besoins de certains groupes tels les jeunes, les femmes etc.

« Les femmes doivent s'impliquer dans la négociation »

— Pauline Jean
présidente du Conseil central de Sept-Îles



« La faible proportion de femmes à ce colloque me questionne beaucoup », déclare d'entrée de jeu Pauline Jean.

« C'est dire que les intervenants et intervenantes de la négociation sont majoritairement des intervenants et que les femmes n'ont pas encore pris leur place dans la négociation. »

« On les voit beaucoup sur les lignes de piquetage lors des grèves, dans l'organisation concrète, elles sont très présentes, mais pas comme porte-parole aux tables de négociation, explique-t-elle. Il est très important que les femmes prennent leur place dans les négociations; peut-être que ça changerait un peu la façon de négocier, que ça surprendrait aussi les employeurs de devoir

négocier avec des femmes... »

Malgré ce constat, Pauline Jean est emballée du colloque. « Il était important, surtout à la fin des années 80, que l'on prenne la peine de s'asseoir pour analyser toute la question des relations de travail.

« Ces dernières années, les négociations dans le secteur public ont été très ardues. Dans le secteur privé, les négociations sont de plus en plus difficiles. Il était extrêmement important de s'arrêter pour faire une analyse complète de la situation. Il nous faut, comme organisation syndicale, pouvoir prendre les devants.

« C'était donc important que la CSN s'assoie avec différents intervenants et avec toutes les composantes de la centrale. D'abord, pour connaître l'état du syndicalisme; ensuite, pour discuter des moyens à prendre pour gagner. C'est important de parler avec du monde extérieur de la centrale, de leur parler normalement des relations de travail, en dehors des périodes de conflits de travail ».

« La sécurité d'emploi au cœur des transformations? »

— Rose Pellerin
Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec



« Le point le plus important et qui ressort beaucoup jusqu'à maintenant, c'est toute la question de la sécurité d'emploi. Les gens veulent garder leur travail, d'autres veulent simplement en obtenir un.

« Prenons la question des jeu-

nes. Parfois, je me demande si les jeunes réfléchissent au fait qu'il est important de protéger son emploi. J'ai plutôt l'impression que leurs réflexions portent sur comment en obtenir un? »

« Mais on se rend compte, avec les exposés de Marcel Pepin et de Gilles Ferland, que les stratégies patronales s'attaquent à la sécurité d'emploi. Les emplois sont de plus en plus précaires, alors on entre dans la jungle. Ceux qui ont une certaine sécurité d'emploi, l'auront-ils toujours? Ce n'est pas la tendance observée. On se rend donc compte que c'est toute une génération qui est en train d'y passer.

« Comme l'a dit Marcel Pépin, la sécurité d'emploi est l'un

des traits majeurs de la négociation. Par ailleurs, dans l'exposé de Gilles Ferland, on a pu voir comment les employeurs s'y sont pris pour impliquer les employés dans toutes sortes de comités qui ne servent, en bout de course, qu'à écarter le syndicat. Il y a aussi toutes les attaques contre le syndicalisme!

« En tant que négociatrice dans une fédération du secteur public, avec ce qui s'est passé aux dernières rondes de négociation, ça m'intéressait de faire le point sur les négociations parce que les approches patronales ont changé. Face à ce constat, il nous faut donc faire le point pour trouver de nouvelles approches syndicales ».

« Beaucoup d'importance à la base »

— Le juge René Beaudry
du Tribunal du travail



Président de la Commission consultative sur le travail et les relations de travail, à la fois observateur privilégié de l'état et de l'évolution des relations patronales-ouvrières au Québec et un acteur de premier plan, étant juge au Tribunal du travail depuis 1970, nous ne pouvions rater une si belle occasion de rencontrer l'honorable juge René Beaudry.

beaucoup d'importance aux représentants et représentants de sa base. J'ai été frappé par cette situation que je ne connaissais pas ».

NOUVELLES CSN: Que pensez-vous des constatations de M. Fernand Morin concernant le recul des droits collectifs au profit des droits individuels?

M. Beaudry: « M. Morin a vraiment fait ressortir un problème au plan juridique qui peut modifier les situations, les relations entre les rapports individuels et les rapports collectifs du travail. Si, par exemple, la Cour Suprême, à la suite de son dernier jugement à l'effet que le droit de grève n'est pas un droit reconnu dans la constitution et si, dans la même foulée, on décidait que

la formule Rand est une mesure qui brime les droits individuels, il est évident que cela susciterait un changement important dans le comportement syndical, des changements extraordinaires dont il est extrêmement difficile de prévoir les conséquences ».

NOUVELLES CSN: Marcel Pepin parlait d'un recul au Québec sur le droit de grève et rappelait que plus de 500,000 travailleuses/travailleurs syndiqué-e-s, dans le secteur public et la construction, n'avaient plus le droit de grève à toutes fins pratiques?

M. Beaudry: « Il est vrai que le droit de grève existe comme droit mais dans certains milieux, le droit de grève est à tou-

tes fins pratiques dénié par des lois. Ces lois sont adoptées dès l'instant où le gouvernement juge qu'il peut y avoir danger pour la santé et la sécurité des citoyens en général ».

Tout en invoquant le droit de réserve des juges et en précisant qu'il leur faut toujours éviter d'entrer dans le domaine politique des questions, le juge Beaudry estime « qu'il est tout de même fondamental que le droit de grève soit inhérent à la négociation des conventions collectives. C'est l'arme qui doit être utilisée et qui est utilisée par le syndicat pour obtenir ses revendications dans la mesure où il peut le faire ».

NOUVELLES CSN: Quelles sont les solutions qui s'offrent aux travailleuses et aux travailleurs actuellement sans droit de grève?

M. Beaudry: « Comme l'ont dit Marcel Pepin et Fernand Morin dans leur exposé, je crois que les syndicats doivent renouveler le dialogue entre les divers secteurs du mouvement syndical pour découvrir de nouvelles voies. Les solutions ne peuvent venir d'en haut. Il faut que les syndicats essaient de les trouver eux-mêmes ».

« Vers la participation? »

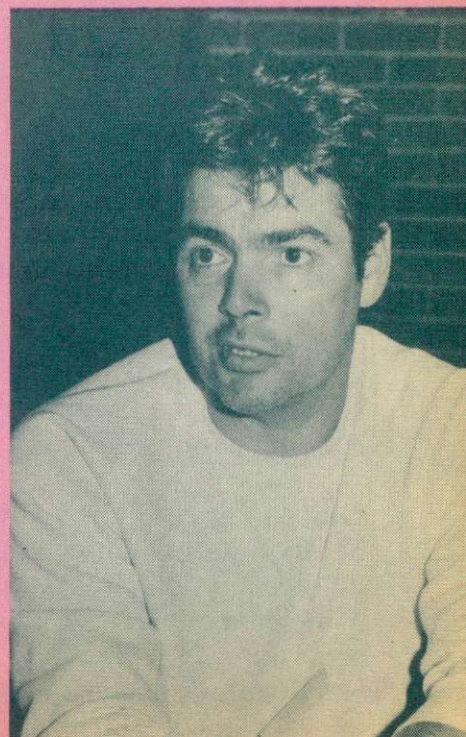
— Claude Leduc
Syndicat de la Société des transports
de la Rive-Sud de Montréal

À la STRSM, les employés d'entretien expérimentent depuis quatre mois une nouvelle façon de régler les problèmes qui surgissent quotidiennement. Par exemple, les travailleurs peuvent demander de se réunir à n'importe quel moment de la journée pour étudier un aspect de leur travail. Ce qui fait dire à Claude Leduc, le président du syndicat: « on n'a pas attendu la tenue d'un colloque pour trouver de nouvelles approches

syndicales et développer de nouvelles revendications. On ne sait pas si ça va durer longtemps, mais pour l'instant, ça fonctionne ».

À la dernière négociation, les employé-e-s d'entretien obtenaient, entre autres, une réduction importante des heures de travail, sans perte de salaire et la création de 16 nouveaux emplois. Mais le fait marquant, raconte Claude Leduc, c'est d'avoir fait signer à la direction un docu-

ment, non inclus dans la convention collective, engageant la direction à respecter les employé-e-s, la convention et leur syndicat. C'est sur cette base que les discussions ont commencé. « J'ai réalisé ces derniers temps que peu importe la convention collective, si les travailleurs n'ont pas la fierté de leur travail, le syndicat s'en va à rien. Sans de motivation au travail, les gens ne sont pas heureux. Tout ce qu'ils veulent, c'est leur petit chèque ».



«Les questions économiques mobilisent les gens parce que les gouvernements ne s'en occupent pas»

Avec ses 70,000 membres, le Conseil central de Montréal est le deuxième plus important corps affilié de la CSN, après la Fédération des affaires sociales.

Sous le thème: «Des projets, des luttes», le CCM vient tout juste de sortir de son 25^e Congrès, à l'issue duquel NOUVELLES CSN a interviewé son président Pierre Paquette, réélu pour un deuxième mandat de deux ans.

Quels furent les points saillants de ce 25^e congrès?

Au niveau des orientations, c'est l'adoption d'une proposition, par une très large majorité des délégué-e-s, permettant au Conseil central de Montréal de donner des appuis ponctuels à des partis ou des groupes œuvrant sur la scène électorale sur la base de nos revendications et permettant aussi de clarifier notre position comme mouvement syndical sur la scène régionale. Quant au déroulement du congrès lui-même, ce qui était particulièrement remarquable, c'était la participation des délégué-e-s aux ateliers et à la plénière. Les discussions se sont déroulées dans un climat très fraternel.

Est-ce que la ou le délégué-e du Conseil central de Montréal a changé, depuis quelques années?

Oui, la venue d'une nouvelle génération de militantes et militants du secteur commerce a transformé complètement l'allure du Conseil central.

Les nouveaux délégué-e-s voient le mouvement syndical comme un



Pierre Paquette

mouvement social et pensent que la CSN doit se prononcer sur tous les grands enjeux sociaux et qu'elle doit aussi participer à tous les aspects de la société, y compris s'impliquer au niveau de la scène électorale. Les anciens délégué-e-s ont ramené leurs préoccupations sur le plancher du congrès, et je pense que c'est très sain. Les dé-

bats entre jeunes et vieux militants et militantes y furent très dynamiques.

Quels sont les projets prioritaires à mettre de l'avant pour les prochains mois?

En priorité, le Conseil central de Montréal, en lien avec la CSN et les groupes populaires, devra élaborer une stratégie de développement économique pour la région de Montréal.

Comme organisme syndical, nous avons la responsabilité d'avancer des projets concrets pour trouver des solutions aux problèmes économiques de la région de Montréal, en s'associant le plus possible aux organismes du milieu.

Les gens réalisent de plus en plus que l'activité économique peut jouer un rôle mobilisateur parce que les gouvernements ne s'occupent pas d'eux et qu'ils doivent se prendre en main. En ce sens, l'économie locale est un thème mobilisateur au niveau social. C'est un enjeu social au même titre que le logement ou la pauvreté.

Une des tâches prioritaires que nous avons aussi à réaliser sera de poursuivre le débat avec nos syndicats affiliés pour en arriver à développer une éthique syndicale face au travail précaire, notamment en matière de double emploi et de temps supplémentaire. Nous avons, au sein du Conseil Central de Montréal, plusieurs nouveaux

syndicats composés exclusivement de travailleuses et travailleurs précaires, très préoccupés d'améliorer leurs conditions de vie et de travail. En conséquence, cela nous oblige à trouver des avenues **plus rapidement** qu'on pouvait l'espérer il y a deux ans.

Au chapitre de l'emploi, est-ce que la reconversion des industries militaires existantes serait souhaitable pour la région de Montréal?

L'enjeu de la démilitarisation de l'économie, c'est la reconversion industrielle. Tant que nos industries militaires ne fabriqueront pas de produits alternatifs, elles seront à la merci des contrats militaires et par conséquent, des milliers d'emplois seront en jeu (exemple: MIL Vickers).

Au Conseil central de Montréal, nous revendiquons auprès des municipalités de notre territoire, particulièrement la Ville de Montréal et la CUM, la création d'un fonds d'étude pour la recherche de production de biens et de services socialement utiles pour la population. Il ne faut pas oublier qu'à Montréal, 60% de la production aéronautique est faite à des fins civiles. Il y a donc une possibilité de reconversion réelle.

Face aux nouvelles stratégies patronales, comment le Conseil central de Montréal et ses syndicats entendent-ils agir?

Dans certains conflits de travail, nous nous sommes rendus compte que la grève n'avait pas donné les résultats escomptés et qu'il faudrait réfléchir et développer d'une autre façon nos moyens de pression pour améliorer notre rapport de force. On n'écarte pas la grève comme moyen de pression, au contraire. Nous pensons qu'il faut lui rajouter d'autres moyens plus efficaces pour arriver à contrer les nouvelles stratégies patronales et à maintenir la cohésion dans nos rangs.

Propos recueillis par Diane Lapointe

La «nouvelle image» du Conseil central?

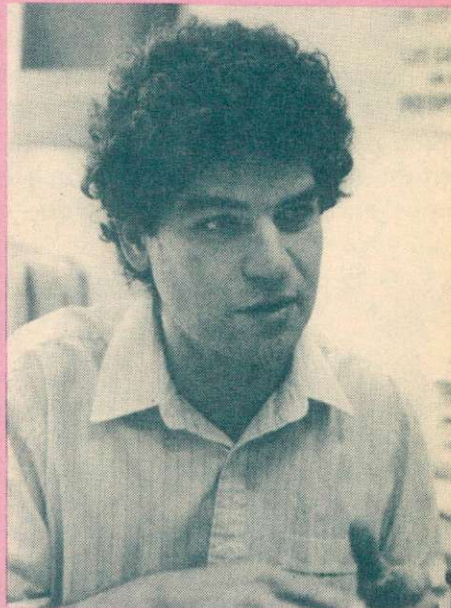
«Ça, c'est l'affaire des médias»

Lorsqu'on lui demande s'il croit que sa jeunesse et son dynamisme ont contribué à donner un nouveau souffle au Conseil central de Montréal, son président Pierre Paquette s'empresse de répondre que c'est plutôt le fait que l'exécutif expose clairement et ouvertement les problèmes et que, grâce à cette nouvelle approche, un climat de confiance s'est rapidement installé depuis quelques années au sein de l'organisme. Lorsqu'on lui demande s'il croit que sa jeunesse et son dynamisme ont contribué à donner un nouveau souffle à son organisme, il s'empresse de répondre que c'est plutôt le fait que l'exécutif du Conseil central de Montréal expose clairement et ouvertement les problèmes et que, grâce à cette nouvelle approche, un climat de confiance s'est rapidement installé depuis quelques années au sein de son organisme.

Rappelant le contexte des années '80, il souligne certains malaises et problèmes vécus par les syndiqué-es à travers les négociations du secteur public et les lourdes séquelles qu'ont laissés derrière eux les décrets. *«Plusieurs de nos membres se questionnaient quant à la place du syndicalisme dans le secteur public. L'exécutif et le conseil syndical ont essayé d'amener des pistes de solutions qui rallieraient le plus de monde possible.»*

«À ce congrès-ci, poursuit-il, on a abordé des questions de front, qui ne faisaient pas toutes l'unanimité auparavant. Cependant, à l'exécutif, il nous semblait important de le faire pour nous permettre de faire un pas en avant. Ce n'est peut-être pas nouveau dans l'histoire de la CSN ni du Conseil central, mais c'est nouveau dans le contexte du passé récent de notre organisme.»

«Nous avons maintenant des discussions franches et fraternelles entre nous et nous en sommes arrivés à des consensus avec nos syndicats. Pour nous, c'est un signe de maturité et un retour à une certaine confiance en soi», ajoute-t-il avec fierté.



L'image... toujours l'image!

Lorsque NOUVELLES CSN lui demande de commenter «la nouvelle image du Conseil central de Montréal et de son président au sein de la CSN», image développée par les médias au cours du récent congrès, il répond sans hésitation: *«L'image que peuvent transposer les médias, c'est l'affaire des médias. Nous savons tous que certains éditorialistes s'en prennent constamment à la CSN et à Gérald Larose et qu'il n'y a là aucun fondement. Qu'ils mettent en opposition le Conseil central et la CSN, il n'y a aucune raison. Suite aux discussions que j'ai eues avec Gérald, je suis en mesure d'affirmer qu'il partage tout à fait l'orientation que notre organisme met de l'avant. Ce qui est choquant, c'est que certains médias présentent cela comme l'affaire d'un individu, d'un organisme et comme si c'était une rupture, un tournant. Ce n'est pas un tournant, ajoute-t-il, c'est tout simplement la continuité de ce que le Conseil central a entrepris, dans un autre contexte, dans une autre conjoncture.»*

«Nos interventions sont un ajout à ce que la CSN fait déjà. Nous partageons les mêmes préoccupations mais sur une base régionale.»

«Minoritaires», peut-être...
mais des «minoritaires»

LEADERS!

Les travailleurs de l'industrie de la construction désireux de changer d'allégeance syndicale peuvent le faire en se prévalant de leur droit de vote entre le 4 et le 8 novembre prochains. Le secrétaire général de la CSN, Michel Gauthier, qui suit ce dossier à la loupe depuis près de cinq ans, estime qu'il y a des faits qui militent en faveur d'une adhésion à la CSN-Construction. Il nous entretient brièvement de l'industrie et du prochain vote d'allégeance.



À quoi attribue-t-il cette situation? «Le problème majeur dans l'industrie, c'est l'insécurité d'emploi. Il n'y a aucune espèce de formule d'ancienneté et les travailleurs se demandent s'ils vont travailler d'une semaine à l'autre». On aura compris que l'absence de sécurité d'emploi et la crainte d'être mis à pied d'une façon arbitraire et sans aucun recours conventionné limitent la militance dans ce secteur.

Bien entendu, la CSN-Construction propose depuis plusieurs années une formule d'ancienneté. Mais, son malheur, et finalement celui de l'ensemble des syndiqués de ce secteur, c'est qu'avec près de 20% des travailleurs, elle n'est pas habilitée à signer la convention collective régissant les conditions de travail des salariés de cette

«Ce qui m'étonne, dans l'industrie de la construction, c'est la difficulté pour les travailleurs de faire reconnaître leurs droits et de se faire respecter», déclare Michel Gauthier lorsqu'on l'interroge sur les caractéristiques de cette industrie. Pour lui, il s'agit là «d'un drame de tous les jours que vivent les travailleurs de la construction».

«Un autre phénomène propre à cette industrie, d'ajouter le secrétaire général, c'est la difficulté que connaissent les travailleurs à pratiquer un syndicalisme comme on le connaît ailleurs, dans les syndicats du secteur public et du secteur privé. Il est difficile pour les travailleurs de se réunir et de se serrer les coudes car ils changent régulièrement de lieux de travail et, par le fait même, de compagnons de travail».

industrie. Les directions de la FTQ-Construction et du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (CPQMC-Inter), qui représentent plus de 50% des travailleurs de l'industrie, ont le pouvoir de ratifier une telle convention, mais elles écartent du revers de la main toute revendication sur l'ancienneté.

Droits acquis

«Mais le fait que nous représentons près de 20% des travailleurs ne nous a pas empêchés de jouer pleinement notre rôle syndical dans ce secteur, affirme le secrétaire général. La CSN-Construction, dit-il, a depuis plusieurs années assumé un rôle de leader dans ce secteur et nous avons provoqué, dans les rangs des autres organisations syndicales, des débats sur les sujets de l'heure». À titre d'exemple, Michel Gauthier rappelle la lutte initiée par la CSN-Construction en 1984 pour freiner les employeurs dans leurs tentatives de réduire les salaires et d'imposer un double taux salarial dans l'industrie, un pour l'industriel, et un (plus bas) pour le domiciliaire. La FTQ-Construction, qui regroupe pourtant 42% des travailleurs, avait alors jeté la serviette et elle s'était retirée de la négociation!

Chien de garde

Il cite également les nombreux combats de la CSN-Construction pour l'amélioration du fonds de pension, contre le travail au noir, pour le renouvellement automatique des cartes de classification, contre le projet de Loi 119 du ministre du Travail, etc... «Nous sommes le chien de garde des droits acquis des travailleurs dans la construction, parce que les deux autres organisations syndicales ont un penchant à accepter facilement les propositions des em-

ployeurs sans véritablement négocier et sans consulter leurs membres», explique Michel Gauthier.

Un épisode éloquent

«Les actions de la CSN-Construction font en sorte que les autres associations doivent tenir compte de nos positions sur les grands dossiers», renchérit le secrétaire général. D'ailleurs, le dernier épisode de la prolongation du Décret de la construction en est un exemple éloquent.

Ces associations ont signé, le 9 octobre dernier, une entente avec les entrepreneurs à l'effet de prolonger d'un an le décret avant même d'avoir consulté leurs membres sur l'opportunité de rouvrir le Décret et sur ce que devrait comprendre une telle entente. «Le seul mandat qu'elles avaient était de se présenter devant les employeurs pour clarifier la clause concernant la prime de présentation au travail, et non pas de rouvrir l'ensemble de la convention collective», spécifie Michel Gauthier. La CSN-Construction a évidemment dénoncé cette façon d'agir. Puis, ces deux organisations ont annoncé par la suite qu'elles iront devant leurs membres! Pour la forme?

Un vote pour la CSN-Construction

Pour que les travailleurs de l'industrie puissent envisager sérieusement d'améliorer leur condition, Michel Gauthier croit que la CSN-Construction doit indéniablement augmenter son taux de représentativité dans l'industrie. Aussi, il invite «les travailleuses et les travailleurs membres de la CSN qui connaissent un travailleur de la construction de le convaincre d'adhérer à la CSN-Construction».

Propos recueillis
par Michel Crête

LIBRE-ÉCHANGE

NUMÉRO SPÉCIAL

Bulletin de la Coalition québécoise d'opposition au libre-échange



Octobre 1987

The background consists of several newspaper clippings:

- Top left:** "Main Dubois", "Libre-échange", "le Québec", "frappe le « jack-pot »".
- Top right:** "LE QUÉBEC ET LE LIBRE-ÉCHANGE", "200,000 EMPLOIS MENACÉS", "Les gens se disent MAL INFORMÉS".
- Middle left:** "accord sur lequel on ne s'accorde pas", "provinces sont divisées", "400,000 jobs at risk", "put in jeopardy by free trade deal", "Ontario charges".
- Middle right:** "et industriel intéressé", "ce sera plus forte", "LE DÉBUT D'UNE ÈRE NOUVELLE...", "UNE ENTENTE FRAGILE".
- Bottom left:** "William Walker Toronto Star", "About 400,000 Ontario jobs are 'vulnerable' under the free trade deal struck between Canada and the United States, a senior official says.", "Patrick Lavelle, deputy minister of industry, trade and commerce, made the gloomy forecast yesterday as the province opened its public hearings into the deal."
- Bottom right:** "L'ENTENTE de principe que les négociateurs du libre-échange ont conclue, tard samedi soir à Washington, comporte des risques de déconvenue, selon un responsable de la coalition québécoise d'opposition au libre-échange.", "qui peut-on penser, ne seront clarifiés que lors de la négociation finale.", "qui peut-on penser, ne seront clarifiés que lors de la négociation finale."

Central Red Banner: AVEZ-VOUS LU L'ENTENTE?

Les hauts et les bas du libre-échange

C'est avec surprise que la population canadienne apprenait, début octobre, que les négociations canado-américaines sur la libéralisation des échanges commerciaux avaient finalement, contre toute attente, abouti à un projet d'accord; les parties semblaient (selon les porte-parole des deux côtés de la frontière) si éloignées après des mois de négociation intense, qu'un tel coup de théâtre, quelques heures avant l'échéance ultime, avait de quoi étonner.

De nombreux revirements

Mené dans le plus grand secret — le Premier ministre du Québec devait même se rendre à Washington en septembre pour tenter de savoir de quoi il en retournait — le cheminement de ce dossier lourd de conséquences a sidéré le public d'un bout à l'autre du Canada.

Outre le fait que les deux plus ardents défenseurs actuels du libre-échange, Brian Mulroney et Robert Bourassa, affichaient à une certaine époque des réticences, voire de l'opposition à la notion de libre-échange avec le géant américain, les rumeurs, les déclarations à l'emporte-pièce, les contradictions ont eu libre cours tout au long des négociations.

«L'agriculture ne sera pas touchée». «Le pacte de l'automobile va demeurer intact». «Pas question de toucher à la culture». «Le libre-échange va créer 300,000 emplois». «Les négociations piétinent». «Les négociations avancent». Malgré tout, l'optimisme était de rigueur du côté gouvernemental.

Des lendemains qui déchantent

Après les professions de foi (de circonstance) du Premier ministre canadien et le chant du coq de son homologue québécois (qui se réjouissait d'emblée d'un accord dont le texte n'était pas encore disponible), les premières divergences apparaissaient au grand jour: sur plusieurs points majeurs, les résumés

américain et canadien remis à la presse contenaient des interprétations différentes de l'accord, et les deux parties prétendaient avoir chacune empoché le «jack pot».

Au fur et à mesure que les termes de l'entente étaient dévoilés, la surprise remplaçait l'euphorie générale véhiculée par les médias. On apprenait qu'il n'y aurait pas de tribunal d'arbitrage, que l'agriculture n'était pas exemptée, que les produits de l'automobile faisaient partie de l'accord, que d'importantes concessions avaient été consenties sur le commerce des produits culturels et que nous accusions un recul important sur le contrôle des investissements et de la propriété étrangère.

L'heure juste

Sur des questions aussi importantes que l'emploi et le revenu, la population se demande encore quelle est, d'après le gouvernement, l'heure juste; le négociateur canadien, Simon Reisman, prédit une hausse du revenu réel de 25 pour cent avant même l'application de toutes les modalités de l'entente, tandis que le Premier ministre Mulroney appuie sa thèse pro-libre-échangiste sur l'étude — fort contestée par ailleurs — du Conseil économique du Canada, dont les prévisions les plus optimistes annoncent une croissance du pouvoir d'achat au Canada ne dépassant pas 3 pour cent en 1995. Qui croire?

Plus ou moins 850,000 emplois?

Qui faut-il croire aussi entre le ministre de l'Emploi, Benoît Bouchard, qui échappe aux Communes que le Canada pourrait perdre, dans l'hypothèse la plus pessimiste, 500,000 emplois à la suite de l'accord bilatéral, et le ministre des Finances, Michael Wilson, qui affirme le lendemain, citant le rapport du CEC, que 350,000 emplois seraient créés? Le ministre annonçait du même souffle qu'en conséquence il n'était pas nécessaire de mettre sur pied des programmes spéciaux d'assistance, programmes promis la veille par le chef du gouvernement!

Une entente, mais des contradictions

L'aval des provinces au projet d'entente canado-américain est-il nécessaire à la signature d'un accord? «Oui», affirme le représentant américain Clayton Yeutter. «Non», prétend le canadien Simon Reisman. On n'en est pas à une contradiction près.

Contradictoire aussi les informations à l'effet qu'il y ait eu des promesses «sous la table» concernant la loi sur les produits pharmaceutiques, que les premiers ministres des provinces étaient tenus au courant des pourparlers à la table de négociations, que cet accord serait un premier pas vers un marché continental américain, ce à quoi le Mexique s'oppose «s'il doit faire les mêmes concessions que le Canada».

Rien ne va plus

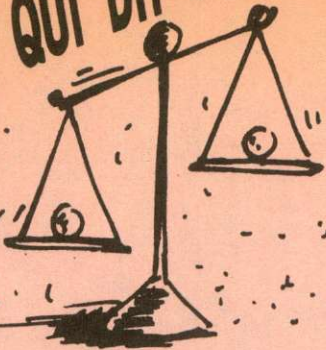
Le moins que la population est en droit d'exiger d'un gouvernement responsable, c'est qu'il connaisse bien les conséquences d'un traité avant d'y apposer sa signature.

Jusqu'à maintenant, les tenants de la libéralisation des échanges avec les États-Unis ont été incapables de s'entendre pour expliquer clairement le pour et le contre, encore moins de faire la preuve que les citoyennes et les citoyens du Canada y trouveront majoritairement leur profit.

Une lecture attentive du texte préliminaire actuellement disponible, de ce qu'il dit et de ce qu'il ne dit pas, démontre au contraire que si cet accord devait un jour s'appliquer, ce serait au prix d'énormes concessions de notre part, comme collectivité et comme individus.

Si les porte-parole des gouvernements s'entendent de moins en moins sur les «bienfaits» du texte proposé, la population quant à elle s'entend de plus en plus sur son sujet, à mesure qu'elle est informée des implications du projet Reagan-Mulroney.

QUI DIT VRAI?



Depuis qu'il est question de libre-échange, Mulroney à Ottawa et Bourassa à Québec nous disent qu'avec un tel accord nous aurons un accès à ce marché gigantesque de 250 millions d'Américains par la levée des barrières tarifaires et la fin des mesures protectionnistes américaines grâce à la mise sur pied d'un tribunal d'arbitrage exécutoire des différends commerciaux.

LA **GRANDE** OUVERTURE AU **GRAND** MARCHÉ AMÉRICAIN ?

Aujourd'hui, ils crient victoire et les média d'information entonnent le même refrain. Profitant de sa crédibilité de vulgarisateur, Alain Dubuc, du journal La Presse, parle de « jackpot ». Mais qu'en est-il exactement ? Toutes les informations qui nous sont acheminées sont-elles basées sur des textes écrits ou sur des spéculations optimistes ? Quels sont les engagements précis qui ont été pris par le Canada ? Que nous donnent les États-Unis en échange ?

Dans les deux pages qui suivent, nous avons résumé sur la base des textes écrits, les concessions précises de chacun des pays. Mais regardons d'abord ce qu'il en retourne de la principale revendication canadienne : le tribunal d'arbitrage obligatoire pour mettre fin aux mesures protectionnistes américaines.

Le tribunal se transforme en panel

Pour mettre fin aux mesures protectionnistes américaines et au lobby du Congrès américain pour que de plus en plus de restrictions aux importations canadiennes soient appliquées, il était fondamental, selon les négociateurs canadiens, d'obtenir la mise en place d'un mécanisme d'arbitrage qui jugerait de la « concurrence déloyale ». Ce que nous avons obtenu dans l'entente, c'est la mise sur pied d'un « groupe binational spécial » qui **donnera son avis** sur la **légalité** des mesures compensatoires et anti-dumping que les Américains décideront d'imposer dans l'avenir. Et, en ce qui concerne les mesures qui existent actuellement, **elles sont toutes maintenues**.

Il ne faut pas se faire d'illusions : les représailles commerciales des États-Unis à l'encontre de nos exportations continueront de nous assujettir au protectionnisme américain, « en attendant la mise au point d'un nouvel ensemble de lois touchant les droits anti-dumping et compensatoires dans les deux pays. » La période d'attente prévue est de cinq à sept ans. En attendant, les États-Unis continueront de se protéger et le groupe binational dira si les Américains se conforment à leurs propres lois !

La levée des barrières tarifaires : au profit de qui ?

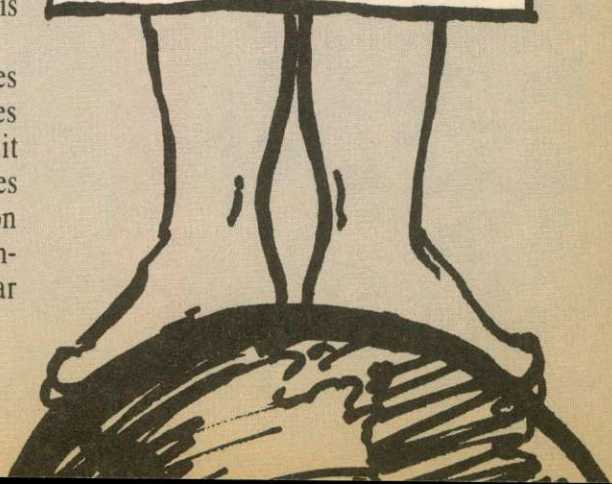
Si on se fie à toutes les déclarations que l'on entend, c'est parce que les États-Unis nous imposaient toutes sortes de barrières tarifaires que nous ne pouvions vendre nos produits de l'autre côté de la frontière. Or, nous savons tous, et les politiciens aussi, que 80% des échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis sont exempts de tarifs douaniers. Et nous savons également que dans les 20% qui restent, les tarifs canadiens sont, dans la majorité des cas, plus élevés.

La question qui se pose est donc la suivante : « Si les barrières tarifaires sont éliminées, dans combien de secteurs le Canada sera-t-il avantagé, et dans combien de secteurs les États-Unis seront-ils avantagés ? »

La réponse est claire : « Dans les meilleures conditions, l'abolition des barrières commerciales avantagerait deux industries au Canada : le bois et les métaux primaires... Mais à condition que soient retirées les mesures compensatoires américaines, ce qui est exclu par l'entente. »

Vivre les deux pieds sur terre

Les Canadiens et les Canadiennes, les Québécois et les Québécoises, doivent juger l'accord sur la base de ce qui est écrit, et non sur la base du rêve de certains politiciens de passer à l'histoire. Si nous avons des problèmes d'écoulement de nos produits, si nous avons des problèmes de productivité, si nous avons des problèmes de coûts, c'est à nous d'y voir. Les entreprises américaines ne viendront pas chez nous pour régler ce problème, ils viendront chez nous pour l'exploiter !



LA BALANCE DES CONCESSIONS MUTUELLES

À la lecture du document sur les « éléments de l'entente », on remarque qu'au-delà des concessions commerciales réciproques, où les deux parties s'engagent, les engagements particuliers du Canada à l'ouverture des marchés sont de loin plus importants et nombreux que les engagements particuliers des États-Unis.

Il est clair que la balance des concessions explicites, c'est-à-dire non sujettes à interprétation, est lourdement défavorable au Canada, surtout au niveau des volets sectoriels. À vous de juger des concessions canadiennes et américaines dans des domaines spécifiques.

CANADA

USA

DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE

■ En ce moment, l'exportation d'énergie par une province n'est autorisée qu'à partir du moment où aucune autre province n'en a besoin. **Selon l'accord, l'exportation d'énergie n'est plus soumise au critère de la situation excédentaire canadienne.**

■ **Il sera dorénavant impossible de vendre l'électricité, ou toute autre forme d'énergie, moins cher à des clients d'ici qu'aux États-Unis.**

■ Les producteurs d'uranium étaient tenus d'enrichir leur produit jusqu'à un certain niveau pour obtenir un permis d'exportation. **Cette obligation est abolie.**

■ Les Américains lèveront la restriction légale qui empêche les compagnies d'électricité d'enrichir l'uranium canadien.

■ Les Américains peuvent désormais exporter au Canada du pétrole de l'Alaska. Il y a un maximum annuel de 50 000 barils par jour et l'accord spécifie que ce pétrole doit être « expédié par navires battant le pavillon américain ».

DANS LE SECTEUR DU BOIS

■ **Maintien de la taxe spéciale volontaire sur l'exportation de bois-d'œuvre que les États-Unis nous ont forcé à mettre en place.**

■ Actuellement, la Société centrale d'hypothèque et de logement (SCHL) refuse l'emploi de contreplaqué imperméabilisé en provenance des États-Unis dans les constructions dont elle garantit les prêts hypothécaires. **En vertu de l'entente, la SCHL s'engage à réviser cette politique.**

POUR L'ÉQUIPEMENT DE TRANSPORT

■ L'embargo actuel sur les autos et les avions usagés empêche toute vente de ces produits au Canada. L'entente permettra le commerce des voitures et avions de seconde-main américains au pays.

■ Avec le Pacte de l'auto, les compagnies Ford, Chrysler et GM peuvent importer, sans douane, les pièces d'origine et leurs voitures des États-Unis à condition qu'elles produisent au Canada une voiture pour chaque voiture vendue au pays. Dans l'entente « Le Canada a convenu qu'aucune autre entreprise produisant des véhicules au Canada ne pourrait être considérée admissible en vertu de dispositions semblables à celles du Pacte de l'automobile ».

■ Le Canada offre présentement des exemptions et remises de douanes à des fabricants non américains en proportion de leur production au Canada. Par exemple Honda importe

■ « Les États-Unis s'engagent à ne pas lancer de programmes comparables sans consultations préalables ».

sont exportées aux E.-U.; elle peut ainsi toucher une remise de 30 000 voitures importées. Avec l'entente de libre-échange le Canada abolira ces exemptions.

DANS L'AGRICULTURE

- Hausse des quantités permises (quotas) d'importation de volailles, d'oeufs et des produits dérivés.
- Le Canada abolira ses subventions aux chemins de fer, qui servaient à éponger le déficit d'opération sur le transport du grain à destination des États-Unis.
- Nous renoncerons à la pratique des permis d'importation pour le blé, l'orge, l'avoine et leurs produits.
- Dans le secteur de la distribution des alcools, le Canada abolira la majoration actuelle plus forte sur le prix des produits américains.

- Les États-Unis s'engagent à abandonner les quotas sur l'importation des produits agro-alimentaires contenant 10 % ou moins d'édulcorant (sucre ou substitut). Les principaux produits laitiers en cause, yogourt et crème glacée, dépassent cette norme.

- Reconnaissance des exigences sur l'embouteillage au Québec en conformité de l'accord.

DANS LE SECTEUR DES SERVICES

TÉLÉCOMMUNICATIONS

- Le Canada s'est engagé à garantir que les monopoles publics ne favoriseraient pas, par leur politique d'interfinancement, les fournisseurs de services améliorés, comme la transmission des données ou de l'image.

- Il y a actuellement des niveaux limites au-delà desquels les investisseurs étrangers ne peuvent plus acheter d'entreprises canadiennes. En vertu de l'entente, les filiales américaines au Canada seront exemptées de ces règles.

- Nous renoncerons aux pouvoirs d'examen de l'entrée des firmes U.S. au Canada.

- Le Jones Act sera maintenu. Il s'agit d'une loi américaine qui stipule que seuls des navires américains peuvent être utilisés pour le transport de marchandises sur les côtes des É.-U.

FINANCES

- Les banques américaines pourront dorénavant transiger des obligations des gouvernements canadiens.

TRANSPORT

POUR LES INVESTISSEMENTS

- Le Canada s'est toujours réservé le droit de contrôler les investissements étrangers et d'y imposer des conditions, principalement de retombées locales. Avec l'entente, il renonce à l'imposition de conditions et relève le seuil de la valeur des actifs qui doivent obligatoirement être soumis à l'examen.

LES INDUSTRIES CULTURELLES

- Malgré l'exemption sur les produits, le Canada accepte que les activités indépendantes d'impression et de composition soient ouvertes au libre-échange.

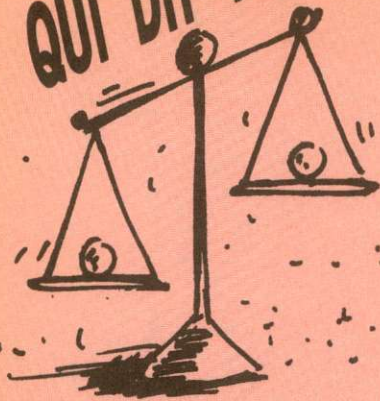
- Abandon de la prescription d'impression au Canada pour pouvoir obtenir la déduction d'impôt pour les frais de publicité.

- Les tarifs postaux à rabais pour les revues à grands tirages seront abandonnés.

- Le Canada prendra de nouvelles mesures sur les droits d'auteur pour contrer le piratage des télédiffusions américaines par satellites.

- Les États-Unis consentent à exempter les produits culturels de la portée de l'accord. Cette clause touche les imprimés, les films, les trames sonores et vidéo, les télé- et radio-diffusions.

QUI DIT VRAI?



Voir plus loin que le bout de son nez

Ce que le Québec et les autres provinces ont **obtenu**, c'est le droit de faire ce qu'ils veulent avec leur énergie, sans avoir à tenir compte des besoins canadiens. Nous n'avons pas besoin d'une entente de libre-échange pour ce faire.

Ce que le Québec et les autres provinces ont **perdu**, c'est le pouvoir de fixer des prix différents selon que les clients sont d'ici ou d'ailleurs.

Des avantages douteux

Les prétendus avantages à l'exportation d'électricité ne résistent pas longtemps à une analyse le moins profondie. L'affaiblissement des contrôles canadiens sur les exportations par l'Office national de l'énergie, la levée des quotas et la perte du pouvoir de fixer les prix et les tarifs sur notre territoire, pourraient bien se retourner contre nous.

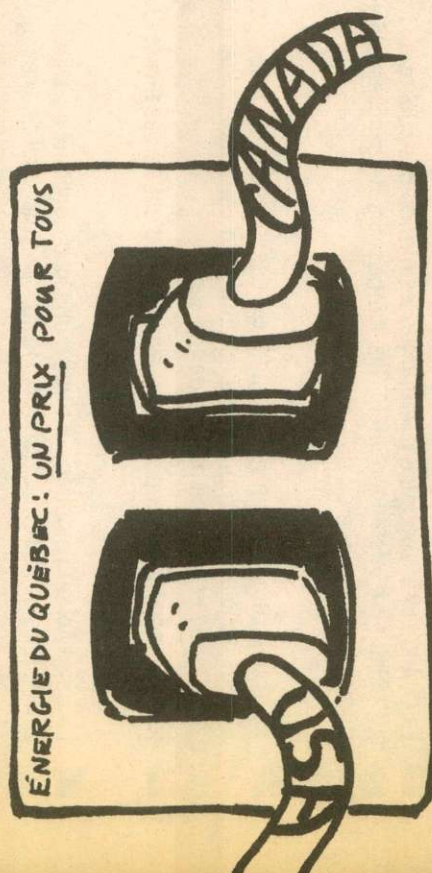
Nous ne pourrons plus, comme par le passé, avantager nos manufacturiers au Québec par de l'électricité à moindre coût; nous serons dorénavant tenus d'offrir les mêmes taux aux concurrents américains.

Énergie: un accord choquant

Le libellé du chapitre de l'entente portant sur l'énergie est on ne peut plus clair; il s'agit d'un immense pipeline à sens unique pour acheminer l'énergie canadienne vers le sud. Jugez par vous-même!

« Les parties s'entendent généralement pour libéraliser le plus possible les échanges bilatéraux dans le secteur de l'énergie, notamment en matière d'accès non-discriminatoire aux sources canadiennes d'énergie pour les États-Unis et d'accès au marché américain pour les exportateurs canadiens d'énergie. »

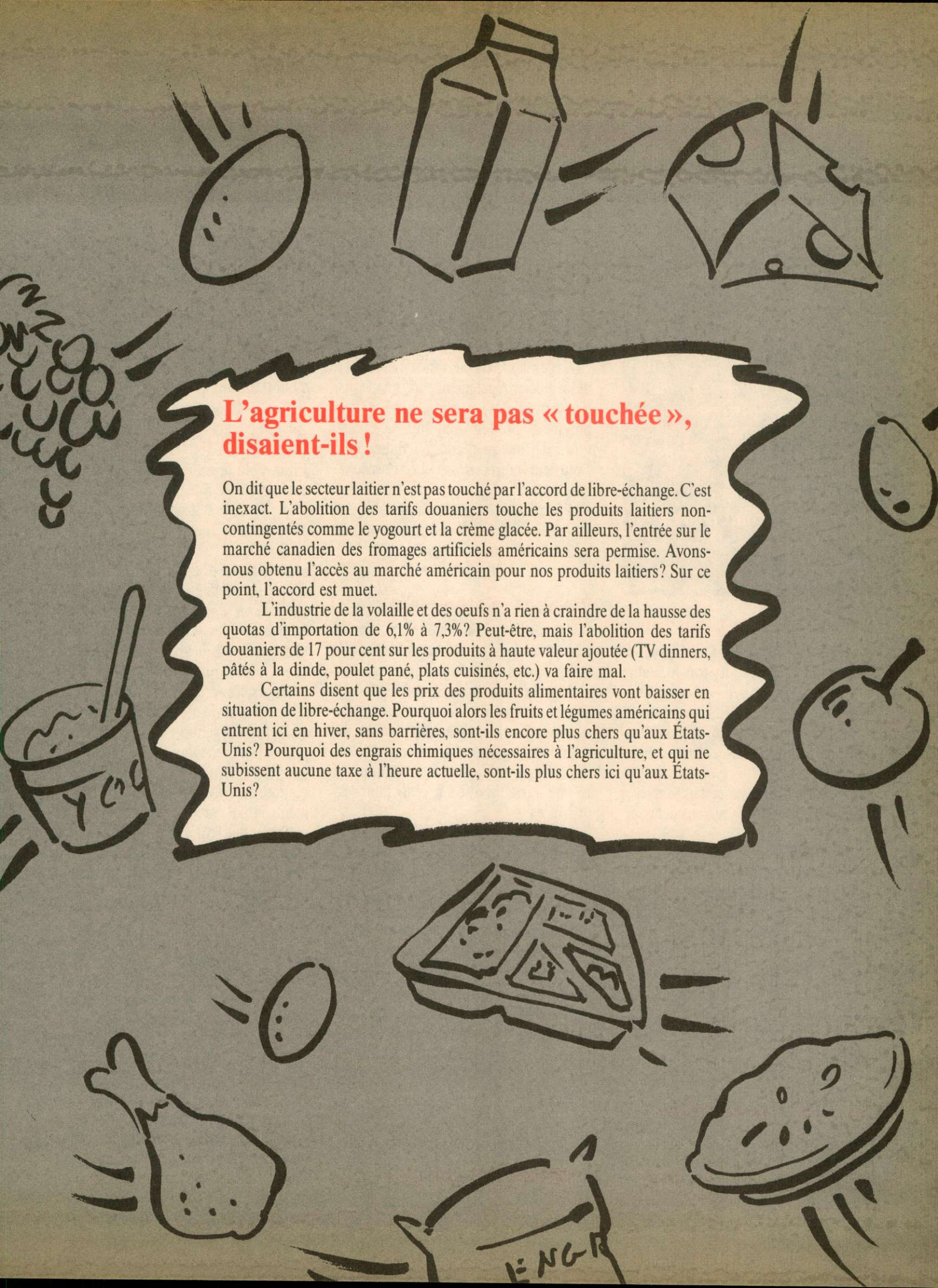
Vous avez bien lu! C'est de l'énergie canadienne dont il s'agit bien plus que de ressources américaines. Même en cas de pénurie, nous serons obligés de partager nos réserves énergétiques.



Le mythe de la parité du dollar

Ce n'est pas demain matin que les commerçants d'Old Orchard ou d'ailleurs aux États-Unis vont accepter le dollar canadien comme si c'était le dollar américain. Un accord de libre-échange pourrait éventuellement avoir un effet à la hausse sur la valeur du dollar canadien. Mais il faut bien saisir que si cela se produisait, bien des industries canadiennes exportatrices, qui profitent de la faiblesse relative du dollar canadien, feraient face à des difficultés majeures. Au premier rang de celles-ci, mentionnons l'industrie canadienne du papier, dont la concentration au Québec est importante.





L'agriculture ne sera pas « touchée », disaient-ils !

On dit que le secteur laitier n'est pas touché par l'accord de libre-échange. C'est inexact. L'abolition des tarifs douaniers touche les produits laitiers non-contingentés comme le yogourt et la crème glacée. Par ailleurs, l'entrée sur le marché canadien des fromages artificiels américains sera permise. Avons-nous obtenu l'accès au marché américain pour nos produits laitiers? Sur ce point, l'accord est muet.

L'industrie de la volaille et des oeufs n'a rien à craindre de la hausse des quotas d'importation de 6,1% à 7,3%? Peut-être, mais l'abolition des tarifs douaniers de 17 pour cent sur les produits à haute valeur ajoutée (TV dinners, pâtés à la dinde, poulet pané, plats cuisinés, etc.) va faire mal.

Certains disent que les prix des produits alimentaires vont baisser en situation de libre-échange. Pourquoi alors les fruits et légumes américains qui entrent ici en hiver, sans barrières, sont-ils encore plus chers qu'aux États-Unis? Pourquoi des engrais chimiques nécessaires à l'agriculture, et qui ne subissent aucune taxe à l'heure actuelle, sont-ils plus chers ici qu'aux États-Unis?

DES OMISSIONS INQUIÉTANTES

Dans les pages qui précèdent, nous avons présenté, le plus objectivement possible, ce que l'entente prévoit, basé sur les textes disponibles: sur ce qui est écrit noir sur blanc.

Mais il faut aussi se poser des questions sur ce que l'accord ne mentionne pas clairement, ou encore sur l'aboutissement des travaux de « comités de travail » qui sont prévus dans l'entente.

Beaucoup de questions demeurent ainsi sans réponse, comme vous pourrez le constater.

L'harmonisation des lois

À plusieurs endroits dans le texte, on établit des comités de travail, entre autres pour harmoniser — sur une période de cinq à sept ans — les lois commerciales; pour définir les types de subventions qui seront permises et non-permises; pour prévoir le type de soutien possible afin d'appuyer certains secteurs économiques dans des régions défavorisées.

Jusqu'à présent, l'interprétation de ces textes reste confuse, particulièrement en ce qui a trait à la définition de ce que sont les « lois commerciales ». C'est ainsi que certains parlent même d'une harmonisation des lois du travail. Quand on sait les différences énormes entre ce qui existe actuellement au Québec (loi anti-scabs, loi des normes minimales, etc.) et ce qui existe aux États-Unis, on risque fort de reculer.

Les politiques d'achat préférentielles

L'entente prévoit des modifications importantes pour ce qui est des politiques d'achat gouvernementales fédérales des deux côtés de la frontière (les marchés publics).

C'est ainsi que les États-Unis ouvrent 2,3 pour cent de leurs marchés publics (achats gouvernementaux), soit l'équivalent de \$3 milliards, permettant ainsi aux entreprises canadiennes de soumissionner. De son côté, le Canada ouvre 8,6 pour cent de ses marchés publics aux entreprises américaines, soit l'équivalent de \$500 millions.

Cependant, on annonce l'intention de négocier également un processus d'ouverture des marchés publics des provinces. Où s'en iront alors nos politiques d'achat québécois, qui ont permis à plusieurs entreprises québécoises de se développer?

Par ailleurs, les Américains réservent la totalité de leurs énormes contrats militaires à leurs entreprises.

Normes et standards

Cette partie de l'entente porte sur la réglementation des produits: définition, composantes, emballage, étiquetage, etc.

Elle prévoit la mise sur pied de comités pour harmoniser les normes et standards en ce qui a trait aux règlements qui relèvent des gouvernements fédéraux des deux pays. Mais de plus, on annonce une harmonisation à venir pour les provinces.

Or, les standards canadiens et québécois sont généralement beaucoup plus élevés que les standards américains, et plus particulièrement en ce qui concerne l'hygiène et les normes pour les produits alimentaires. Pourquoi s'être donné des normes strictes et les abandonner?

Par ailleurs, nulle part dans l'entente on ne mentionne qu'il faut protéger les caractéristiques spécifiques du Canada et du Québec au chapitre de la langue. Qu'est-ce que ça implique exactement en ce qui a trait à l'étiquetage bilingue anglais-français?

Des ententes aux conséquences inconnues

L'accord prévoit par ailleurs une entente de principe pour négocier la libéralisation des services, secteur par secteur.

Dès la parution prévue d'ici peu de l'entente détaillée, on connaîtra les détails concernant le tourisme, les télécommunications, les services informatiques, l'architecture (et ses incidences sur le monde de la construction), et possiblement les transports. Ces premières ententes sont particulièrement importantes, car elles portent sur des secteurs où on retrouve une quantité importante de main-d'œuvre.

Scruter à la loupe

Enfin, pour revenir à la question des lois commerciales, nulle part dans l'entente n'est prévue l'exclusion de certaines lois et de certains acquis.

C'est ainsi que les Américains ont souvent laissé entendre que nos droits de coupe en forêt étaient trop bas. C'est ainsi qu'on a souvent tenté de remettre en question les subventions pour l'établissement d'usines dans des zones désignées. C'est ainsi, que dans le cas des pêcheurs, les Américains ont déjà soulevé que leur droit à l'assurance-chômage était une subvention déguisée, car les pêcheurs américains n'ont pas droit à une telle mesure.

Pourquoi avoir alors exclu nommément dans l'entente certains droits ou certaines lois (comme le Jones Act américain) et ne pas l'avoir fait pour d'autres? Là-dessus, les politiciens restent muets.

Une « subvention déguisée »

Enfin, dernier point que nous soulevons: l'assurance-santé, qui est financée, chez nous, à même les impôts que nous payons. Une telle situation n'existe pas aux États-Unis, ce qui fait que pour les Américains notre programme d'assurance-santé est, selon leurs normes, une « subvention déguisée ». Sur cet item, comme sur la question des droits de coupe, des subventions et de l'assurance-chômage, l'entente est silencieuse... jusqu'à présent. Y a-t-il anguille sous roche?

La FAS dénonce la politique de «deux poids, deux mesures»

Il y a maintenant 16 mois que la Commission d'enquête Bilodeau sur l'administration du CA-CLSC J.-Octave Roussin a remis son rapport au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Malgré que ce rapport contienne maintes dénominations contre l'ancien directeur général, le Dr Marc Lavallée, quant à l'utilisation qu'il faisait des fonds publics, et que ce dossier ait également été soumis au ministère de la Justice du Québec, aucune mesure judiciaire n'a encore été prise.

Rendant le rapport Bilodeau public au cours d'une conférence de presse qui s'est tenue le 6 octobre dernier, la présidente de la Fédération des Affaires sociales (FAS-CSN), Catherine Loumède, a qualifié d'inquiétant le silence de la ministre Thérèse Lavoie-Roux sur cette question.

Dénonçant les abus commis par la «haute direction» dans différents autres établissements du réseau de la santé et des services sociaux — Centre des services sociaux du Montréal-métropolitain, CLSC Kateri de Candiac, Hôpital Sacré-Cœur de Cartierville — la présidente de la FAS a dénoncé le silence du ministère sur la politique de «deux poids, deux mesures» qui prévaut dans le réseau, en ce qui regarde l'application des mesures administratives.

AU-DESSUS DES LOIS?

«Alors que les travailleuses et les travailleurs du réseau subissent des re-

présailles administratives contre lesquelles ils ont souvent peu ou pas de recours, les administrateurs semblent au-dessus des lois, avec en plus le silence de celles et de ceux qui ont justement pour tâche de faire appliquer les lois», a-t-elle déclaré.

C'est ainsi qu'après huit mois d'une enquête confiée au commissaire Bilodeau, enquête qui a coûté quelque deux millions de dollars aux contribuables, selon le procureur du CLSC, le ministère, qui a en mains depuis maintenant seize mois le rapport de son enquêteur, garde toujours le silence sur l'ensemble des conclusions de ce rapport.

De plus, les dossiers du CA-CLSC J. Octave-Roussin sont depuis un an dans les mains du ministère de la Justice sans qu'aucune procédure ne soit entreprise contre des administrateurs qui, selon le rapport du commissaire Bilodeau, ont utilisé des fonds publics à des fins personnelles.

Pourtant, dans son rapport, le commissaire Bilodeau n'y va pas avec le dos de la cuillère pour condamner les gestes posés par le Dr Lavallée qui «pigeait à même les fonds du CLSC comme s'il s'agissait de ses propres économies», qui «a trompé la confiance que les institutions ont mise en lui». Comme le dit le rapport: «Ce n'est pas parodier que d'affirmer que J.-Octave Roussin était en quelque sorte la Caisse populaire du coin pour certaines personnes grâce aux bons soins du Dr Lavallée».



En conférence de presse: Maurice Sauvé, du Service juridique de la CSN; Catherine Loumède, présidente de la FAS; France Bissonnette, présidente du Syndicat des employé-e-s du CA-CLSC Octave-Roussin; et Jean-Jacques Jetté, conseiller syndical FAS responsable du dossier.

LE COMMISSAIRE BILODEAU A-T-IL MANQUÉ DE COURAGE?

Par ailleurs, si le commissaire Bilodeau fait un triste bilan du fonctionnement du CA-CLSC J.-Octave-Roussin sous le règne du Dr Lavallée, il a complètement mis de côté la deuxième phase de l'enquête, qui devait porter sur les relations de travail.

«Nous croyons, a déclaré la présidente de la FAS-CSN, qu'il s'agit d'un manque de courage évident et d'une solution de facilité qui ne rendent absolument pas justice aux salarié-e-s qui ont été les victimes du Dr Lavallée et de ses fiers-à-bras.

«Bien que la situation se soit normalisée à cet endroit, les employé-e-s, ceux et celles qui ont subi des préjudices, comme les autres, de même que la population en général, sont en droit de connaître les responsabilités du Dr Lavallée».

«À cet effet, il est tout de même curieux de constater que le rapport d'en-

quête fasse le constat de harcèlement, d'intimidation, d'utilisation désordonnée des fonds publics de la part du Dr Lavallée, et que pour la simple raison que ce dernier ne se soit pas présenté devant la Commission, il est en sorte presque innocent en tout ce qui concerne les relations de travail, simplement parce qu'il a réussi à se soustraire à un interrogatoire».

DES RECOMMANDATIONS IMPORTANTES SUR LA GESTION ADMINISTRATIVE

En outre, Catherine Loumède a rappelé que la Fédération des affaires sociales avait, lors de ses représentations à la commission Bilodeau, soumis une série de recommandations de façon à empêcher les formes d'abus qu'on a connus au CA-CLSC J.-Octave Roussin, dont un encadrement plus serré des pouvoirs dévolus aux directeurs généraux des établissements du réseau.

Un livre sur les femmes de la CSN

Plus de 70 femmes, jeunes, moins jeunes, militantes actives ou retraitées, provenant de comités de condition féminine, de syndicats, de fédérations CSN et de groupes de femmes se sont déplacées, le 1^{er} octobre dernier, pour assister au lancement par le Comité de la Condition féminine de la CSN du livre intitulé: *Si le travail m'était conté... autrement, Les travailleuses de la CTCC-CSN: Quelques fragments d'histoire de 1921 à 1976*, rédigé par Nadia Fahmy-Eid et Lucie Piché, du département d'histoire de l'UQAM, dans le cadre du protocole de recherche UQAM-CSN-FTQ.



Nadia Fahmy-Eid et Lucie Piché, respectivement professeure et étudiante au deuxième cycle au département d'histoire de l'UQAM. Reconstituer 50 ans d'histoire des femmes à la CTCC-CSN dans un volume de moins de 120 pages... Il fallait le faire! Elles ont su relever le défi. «Nous avons découvert des femmes tenaces et téméraires», disent-elles.

Leur principal défi a été d'être confrontées à «des sources d'information très éclatées. Pour retracer les femmes, il fallait d'abord identifier dans quels syndicats ou fédérations elles se trouvaient, chercher et retrouver les bons documents pour ensuite procéder à des entrevues et reconstituer les discours de l'époque. Ces femmes ont été non seulement tenaces mais bien souvent téméraires pour faire passer leurs revendications».



Fernande Parenteau ex-travailleuse à l'usine de textile, Celanese, à Drummondville



Jeanne Duval, Léa Roback et Madeleine Parent ont sûrement profité du lancement pour entreprendre de nouveaux projets... Quand on pense aux femmes d'hier, à ces militantes qui ont su donner à d'autres femmes l'espoir et la détermination pour continuer la lutte pour la justice, c'est notamment à elles que l'on pense.



Jeanne Duval, ancienne vice-présidente de la CSN de 1956 à 1962, en compagnie du président Gerald Larose.

Invitée à prendre la parole au lancement, l'ancienne vice-présidente commentait ainsi l'importance de la syndicalisation et de l'implication des femmes dans les organisations syndicales: «Quand on regarde aujourd'hui les pays nouvellement industrialisés, où les femmes ne sont pas présentes dans les syndicats, on s'aperçoit qu'elles sont 50 ans en arrière. Au Québec, grâce à l'implication de plus en plus grande des femmes, elles ne sont, je crois, ni en arrière, ni en avance. Elles ont pu évoluer parallèlement».

Fernande Parenteau a 78 ans, a-t-elle confié. Elle a été témoin des grandes luttes à l'usine de textile Celanese. «J'ai bien hâte de lire ce livre là!, dit-elle. À l'époque, elle s'en souvient comme si c'était hier, dans les usines de textile, les petites jobs, c'est toujours les

femmes qui les faisaient». C'est encore pareil aujourd'hui. «On en faisait jamais assez! L'eau nous pissait dans le dos, c'était pas grave, fallait toujours en faire plus. Il n'y avait aucune condition d'hygiène, de santé».

Un colloque FNC-CSN sur l'exercice du journalisme

La CSN et la FNC collaboreront étroitement à l'organisation d'un colloque dont l'objectif sera de faire avancer la réflexion sur l'exercice du métier de journaliste, en particulier sur les aspects juridiques de la confidentialité des sources d'information.

«Nous comptons inviter d'éminents juristes et des journalistes respectés par l'ensemble de la profession pour nous aider à pousser plus loin notre réflexion et, si possible, amener les gouvernements à inscrire dans les lois une meilleure protection pour celles et ceux dont le métier est d'informer leurs concitoyennes et concitoyens», a déclaré le président de la CSN, Gé-

rald Larose, alors qu'il s'adressait aux membres du Bureau fédéral de la Fédération nationale des communications (FNC-CSN) réunis à Montréal. Les deux organismes visent tenir ce colloque d'ici le printemps.

La FNC regroupe la majorité des journalistes syndiqués au Québec. En 1978, elle présentait au ministre de la Justice de l'époque, Me Marc-André Bédard, un projet de loi visant à mieux protéger l'exercice de la profession.

DROITS ET PRINCIPES

Le président de la CSN a avancé qu'il n'était pas toujours facile de maintenir une coexistence harmonieuse entre certains droits

et certains principes, citant en exemple le cas récent du journaliste Normand Lester, de Radio-Canada.

«C'est une situation délicate parce que nous nous retrouvons au confluent de deux valeurs dont nous défendons les fondements mais qui, conjonctuellement, se retrouvent en situation antagoniste: le droit pour un accusé à une défense pleine et entière et le principe de la confidentialité des sources journalistiques», a rappelé M. Larose.

Selon ce dernier, c'est «dans notre capacité de soutenir cette réflexion et de faire avancer ces débats que notre action syndicale prend tout son sens».

D'autre part, le président de la Fédération professionnelle des journalistes (FPJQ), M. Jean Pelletier, n'a pas fait progresser ce dossier récemment en y allant d'une intervention

d'une rapidité suspecte. En condamnant la CSN avant même que les événements ne se produisent, il n'a même pas satisfait à la première règle qu'on enseigne pourtant à tout débutant dans le métier: il n'a pas vérifié les faits. Ce qui, on en conviendra, est plutôt inquiétant pour le président d'une fédération qui se targue de prôner le professionnalisme. Le président



de la FNC, Maurice Amram, l'a vertement semoncé dans une lettre ouverte.

Appui de la FNC aux grévistes

Les 65 délégué-e-s au dernier bureau fédéral de la FNC ont donné un appui unanime à la lutte menée par les 250 membres du Syndicat des communications graphiques, local 41M (FTQ), de la «Gazette», qui sont en lock-out depuis la mi-juillet.

Ce conflit touche le groupe des pressiers, des manutentionnaires de papier, les employé-e-s d'entretien et les expéditeuses de la «Gazette».

La présence de deux membres d'un syndicat FTQ en conflit à une instance de la FNC s'inscrit dans la foulée du dernier congrès qui a manifesté clairement une volonté de resserrer les liens de solidarité avec l'ensemble des autres forces syndicales dans le domaine des communications.

Ce qui arrive aux pressiers de la «Gazette» découle de la tendance du patronat québécois et canadien à importer dans le secteur des communications les méthodes brutales utilisées en Angleterre par Rupert Murdoch.

La «Gazette», qui a fait l'an dernier 15 millions \$ de profits, appartient à Southam, le plus important groupe de presse au Canada.

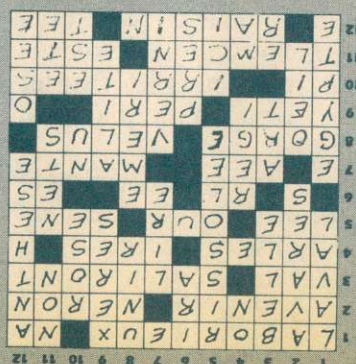
Avec ce lock-out, et l'emploi de scabs, la direction de Southam tente de rayer d'un trait 40 ans de vie syndicale à la «Gazette» et ainsi créer un dangereux précédent qui pourrait ensuite servir au Canada et au Québec.

Le manque de solidarité interne dans ce quotidien et la division entretenue par l'employeur entre les diffé-

rents syndicats internationaux de l'entreprise n'est pas sans rappeler la situation dont a profité Murdoch en Angleterre avant de congédier 5000 personnes.

Philippe Paiement La CSN perd un ami

Philippe Paiement n'était pas un imprimeur comme les autres. A Journal Offset, il est souvent arrivé que les journaux soient imprimés même si on n'avait pas le budget nécessaire. Surtout au début des années '70. La petite histoire se souviendra que c'est Philippe qui a donné le OK pour l'impression de «NE COMPTONS QUE SUR NOS PROPRES MOYENS», alors qu'il nous manquait quelques milliers de dollars. C'est chez lui aussi qu'en pleine nuit, durant les «événements d'octobre», en 1970, nous nous sommes retrouvés pour produire d'urgence un journal. Philippe Paiement, et son frère Maurice, décédé il y a quelques années, étaient des amis de la CSN. L'équipe du service de l'Information offre ses sympathies à toute la famille.



Plusieurs nouveaux syndicats au Saguenay-Lac Saint-Jean

Les dix-huit publicitaires des journaux Le Quotidien, Le Quotidien extra et Progrès-Dimanche, trois publications du Saguenay-Lac Saint-Jean, ont récemment demandé d'être accrédités à titre de syndicat affilié à la CSN.

Auparavant non syndiqués, ce groupe de salariés se joint ainsi à la soixantaine d'employées de bureau et de journalistes de ces publications, lesquels sont déjà affiliés à la Fédération nationale des communications de la CSN depuis 1971 et 1978.

Il s'agit du troisième groupe du secteur des communications à s'affilier à la CSN dans cette région au cours des récents mois. Les employés de la station radiophonique CJAB-FM et ceux des Éditions du Lac Saint-Jean, à Alma, en

avaient fait autant précédemment. En tout, 430 artisans de tous les métiers des communications écrites et électroniques sont membres de la FNC-CSN au Saguenay-Lac Saint-Jean.

87% CSN

Par ailleurs, c'est dans une proportion de 87% que les 50 employés des Aliments Roch Ltée, un des plus importants grossistes en charcuterie situé dans le parc industriel de Chicoutimi, ont décidé, par vote au scrutin secret ordonné par le ministère du Travail, d'adhérer à la CSN plutôt qu'à un regroupement régional de syndicats de boutique appelé Fédération des syndicats autonomes, dont ils faisaient partie depuis cinq ans.

Ils se joignent ainsi aux 1,000 autres membres du

Syndicat des employés de bureau et commerce de Chicoutimi (CSN).

Tout comme l'ont fait également les 14 employés de Protective Alarme, une entreprise spécialisée dans l'installation de systèmes d'alarme et située à Chicoutimi.

ASSURANCE-VIE

Enfin, toujours au Saguenay-Lac Saint-Jean, les dix salariées de la Société mutuelle d'assurance-vie générale du Lac Saint-Jean, située à Hébertville, viennent de déposer une requête en accréditation pour être représentées par le Syndicat des commis-comptables d'Alma (CSN), lequel compte déjà 600 membres.

Paru récemment

Un nouveau journal de fédération, destiné aux membres de la FNEEQ, à paraître cinq fois par année. Des articles sur les finances de la fédération, sur les négociations en cours ou à venir, sur des questions de santé-sécurité au travail, sur la condition féminine, sur la paix, etc.

Bienvenue à FNEEQ-ACTUALITÉ dans le club des publications syndicales!



On en clause...

L'accès à l'égalité ne peut être considéré différemment d'une autre question syndicale. La création d'un PAE peut non seulement permettre à certains groupes d'accéder à un emploi, mais peut aussi développer de nouveaux moyens pour améliorer l'organisation et les conditions de travail. Il est donc fondamental que les travailleuses et les travailleurs participent activement à toute la mise en place des PAE.

Le renouvellement de la convention collective, ou encore la préparation d'un projet de convention, est certes la meilleure occasion d'entreprendre les différentes étapes préliminaires pour la mise en œuvre d'un tel programme.

Toutefois, dans certains cas, c'est l'employeur qui annoncera son intention d'implanter un PAE parce qu'il a reçu une subvention ou obtenu un contrat du gouvernement qui l'exige. Cependant, dans tous les cas, les syndicats devront négocier tout programme d'accès à l'égalité.

Les exemples de clauses qui suivent ne constituent pas un PAE mais vont permettre au syndicat de participer à la préparation et à la mise en place du PAE. De plus, chaque clause négociée doit être adaptée aux besoins du syndicat.

a) Les parties s'engagent, pendant la durée de la convention collective, à mettre sur pied un PAE qui a pour effet de corriger la discrimination à l'égard de certains groupes, notamment les femmes. Il a pour but d'augmenter la représentativité des groupes discriminés, là où ils sont sous-représentés. Toutes les modalités devront faire l'objet d'entente entre les parties;

b) Un comité conjoint d'accès à l'égalité sera formé d'un nombre égal de représentantes et représentants syndicaux et patronaux. Les frais de libération sont à la charge de l'employeur.

Aux fins des travaux du comité d'accès à l'égalité, l'employeur s'engage à fournir au syndicat les données disponibles et pertinentes ainsi que les informations nécessaires pour faire l'analyse des effectifs, pour fixer le taux de sous-représentativité des groupes discriminés et pour faire l'analyse du système d'emploi.

L'employeur s'engage à fournir au syndicat toutes les informations nécessaires à la réévaluation périodique du programme d'accès à l'égalité.

Les fonctions du comité conjoint d'accès à l'égalité comprennent, mais sans s'y limiter, les responsabilités suivantes:

1) faire le portrait des effectifs et déterminer la sous-utilisation des groupes discriminés et faire l'analyse du système d'emploi et de la convention collective;

2) élaborer les objectifs, l'échéancier et les mesures à prendre;

3) veiller à l'implantation et à l'évaluation du PAE.

Les parties s'engagent à modifier, si nécessaire, les politiques de recrutement, de sélection et d'embauche du personnel afin que les objectifs de représentativité des groupes discriminés soient atteints.

Dans le cadre du PAE, toute modification à la convention collective devra faire l'objet d'une entente entre les parties.

Danielle Hébert

Des bombes vertes pour la paix?

Quatre avions sillonnent un ciel bleu et lâchent des «bombes vertes»: en fait, ce sont des arbres aux racines déployées qui, à leur arrivée au sol, adhèrent à un sol désertique. Et tout au haut de l'affiche, un slogan: «Travailler pour la paix».

Nouveau slogan et nouvelle thématique pour la campagne en faveur de la paix dans le monde. Mais en continuité avec la campagne précédente qui avait pour slogan: «Un F-18 pour la paix».

UN BILAN POSITIF

«Nous voulons donner un nouvel élan à la campagne pour la paix et lier davantage la question de l'emploi à toute la thématique de la paix, de façon à ancrer encore plus la campagne à l'intérieur de nos syndicats. Mais les fondements de cette campagne restent les mêmes que ceux que nous avons développés tout le long de la campagne «Un F-18 pour la paix». C'est ce que déclarait à Nouvelles CSN Céline Lamontagne, la vice-présidente responsable de ce dossier auprès de l'exécutif de la CSN.

«La campagne du F-18 pour la paix ciblait davantage la politique canadienne



Céline Lamontagne

de défense, tout en liant les questions du désarmement, de la paix et de la nécessité de créer des emplois socialement utiles. Elle nous a permis d'élargir notre action en faveur de la paix à plusieurs autres groupes syndicaux, populaires et pacifistes. Et il ne faut pas oublier que, concrètement, nous avons recueilli par pétition quelque 200,000 signatures visant à obtenir l'équivalent en argent du coût d'un F-18 pour la création d'emplois socialement utiles.»

«Sauf que le Premier ministre Brian Mulroney a fait la sourde oreille à des revendications qui étaient partagées par des milliers et des milliers de citoyens, en refusant systématiquement de rencontrer une délégation composée de

Mgr Adolphe Proulx, de l'ancienne présidente du Conseil du statut de la femme, Claire Malenfant, et de l'ancienne présidente de la Commission des droits de la personne, Francine Fournier.»

LES PRIORITÉS DE LA CSN

Tout en maintenant la nécessité de travailler de concert avec d'autres organisations, Céline Lamontagne entend travailler étroitement avec l'ensemble des fédérations de la CSN, de façon à favoriser différentes activités et différents projets en fonction du membership des fédérations concernées.

À ce titre, elle donne deux exemples précis de ce qu'elle avance. D'abord, à la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNÉECSN), où on met de l'avant des projets d'instruments pédagogiques pour les étudiants des CÉGEPs du Québec. Puis à la Fédération de la Métallurgie, où on poursuit la réflexion sur différentes études économiques portant sur la reconversion industrielle.

«C'est avant tout en intéressant les membres par des activités fédératives reliées concrètement à leur emploi que nous pourrions le plus favoriser chez eux une volonté réelle de travailler pour la paix,» conclut la vice-présidente.

Que veux-tu être quand tu seras grand?



Des percées scientifiques et techniques récentes permettent maintenant de réduire de moitié le taux de mortalité juvéno-infantile à travers le monde, ce qui permet de sauver la vie à environ 20,000 enfants chaque jour.

Depuis 1985, par exemple, plus de 70 pays ont adhéré à l'offensive mondiale de l'UNICEF et de l'OMS en vue de vacciner tous les enfants d'ici 1990: il sera ainsi possible d'empêcher la mort d'environ 5 millions d'enfants par an.

Si cette «véritable révolution au profit de la santé et de la survie des enfants» est désormais réalisable parce que les instruments pour l'accomplir existent, il faut cependant de l'argent pour les acheter et les utiliser, ces instruments.

C'est pourquoi l'UNICEF relance son RALLYE DE LA SURVIE (du 30 octobre au 13 novembre) où tous les Québécois sont invités à y aller de leur part, notamment le soir de l'Halloween en déposant des dons dans les tirelires oranges et noires que vous présenteront les écoliers en même temps, évidemment, que leur précieux sac de friandises...

Votes de grève à l'Alcan

● Les deux syndicats CSN qui regroupent les quelque 600 travailleurs de l'aluminerie Alcan de Shawinigan viennent de donner tour à tour un mandat de grève générale illimitée à leur exécutif respectif. Dans une proportion de 62.9% dans le cas du Syndicat des travailleurs de l'aluminerie Alcan (CSN), et

de 80.8% dans le cas du Syndicat des travailleurs de l'Alcan de la Mauricie (CSN). Les principaux enjeux de la négociation actuelle sont: les congés mobiles, la reprise du temps supplémentaire en temps, la pré-retraite, l'ancienneté, les vacances et les sous-contrats.

● Les quelque 30 travailleurs de l'usine de câbles

Alcan de St-Augustin, en banlieue de Québec, sont retournés graduellement au travail après un conflit long de 11 mois.

Ils ont ratifié une convention collective d'une durée de deux ans (juillet 1987 - juillet 1989) comprenant un montant forfaitaire de \$2,500.00, et une hausse salariale de \$0.10 l'heure faisant ainsi passer le salaire horaire à \$14.80.

Parlons médias, ça presse!

Le jour où M. Landry sera à New York

par Jacques Guay



Un beau jour, il faudra bien se demander s'il y a une différence entre une entreprise de presse, journal, station de radio ou de télévision, et une compagnie d'assurance.

Ou encore, répondre à cette question: peut-on prétendre vendre des nouvelles comme des petits

pois? Car c'est bien ce que semblent croire certains financiers pour qui les valeurs culturelles, ce qui distingue une société d'une autre, n'existent pas.

Ainsi, l'autre semaine, à Trois-Rivières, l'éditeur de La Presse, M. Roger D. Landry, pouvait s'exclamer:

*«Quel merveilleux rêve si un jour on pouvait faire partie intégrante, d'une manière ou d'une autre, du **New York Times**, par exemple... Quel marché extraordinaire d'échange d'information! On n'aurait pas à se battre sur la dimension de la concentration puisqu'il s'agit d'un marché différent!»*

C'était fête dans le chef-lieu de la Mauricie où, ce vendredi 2 octobre, Power Corporation venait annoncer un investissement de 8M\$ au quotidien **Le Nouvelliste** et à son imprimerie **Trois-Rivières Offset**.

Le grand patron lui-même, M. Paul Desmarais, était présent. Tout juste arrivé de Washington à bord de son Challenger personnel, soulignait le journaliste de la Presse canadienne, M. Desmarais venait de s'entretenir avec le représentant au Commerce du gouvernement américain.

Il profitait de son escale trifluvienne pour plaider en faveur du libre-échange. Comme le faisait remarquer le journaliste, l'échec des négociations était de nature à faire mal à Power si les Américains décidaient de limiter les importations de bois ou le commerce des assurances. Power est, entre autres, dans les deux domaines, via Consol Bathurst et Great-West.

Le journaliste poursuivait en expliquant qu'un accord pourrait, par contre, lui permettre de grossir ou diversifier sa présence dans les communications en investissant aux États-Unis. D'où le rêve rapporté plus haut de M. Landry.

Les affaires sont les affaires et l'information n'est qu'une autre façon d'en brasser.

Faire partie intégrante, d'une manière ou d'une autre, du **New York Times**, c'est accepter de voir le monde avec les yeux d'un autre, fût-ce ceux d'un géant. Et de toute façon, le grand marché de l'information, il est déjà accessible, et comment!, par les agences de presse, notamment les agences américaines.

M. Landry a cependant raison: ce n'est plus de la concentration au sens où on l'entendait jusqu'à maintenant au Québec, à savoir la mainmise sur nos médias de quelques groupes indigènes.

Cela devient une forme de colonialisme culturel. Que Power possède alors une part du **New York Times** devient accessoire dans un système où le grand quotidien américain ferait de **La Presse** un pâle sous-produit.

Le problème des médias québécois, je le répète, ce n'est pas de ne pas avoir accès aux informations américaines, c'est de les acheter des Américains et de traduire à leurs lecteurs ou auditeurs un point de vue américain sur les Américains. C'est de ne pas avoir là-bas d'équipes de journalistes. C'est de consommer de l'Associated Press, de l'UPI ou du New York Times Service comme on bouffe du Big Mac.

Il y a, dans ce rêve de M. Landry, de quoi réveiller, peut-être, le journaliste chez le chantre du libre-échange qu'est M. Alain Dubuc, le chroniqueur financier de **La Presse**. D'autant plus que son journal publiait en août dernier une analyse de la firme McLeod Young selon laquelle les Américains seraient intéressés à la presse écrite canadienne dans un contexte de libéralisation des échanges.

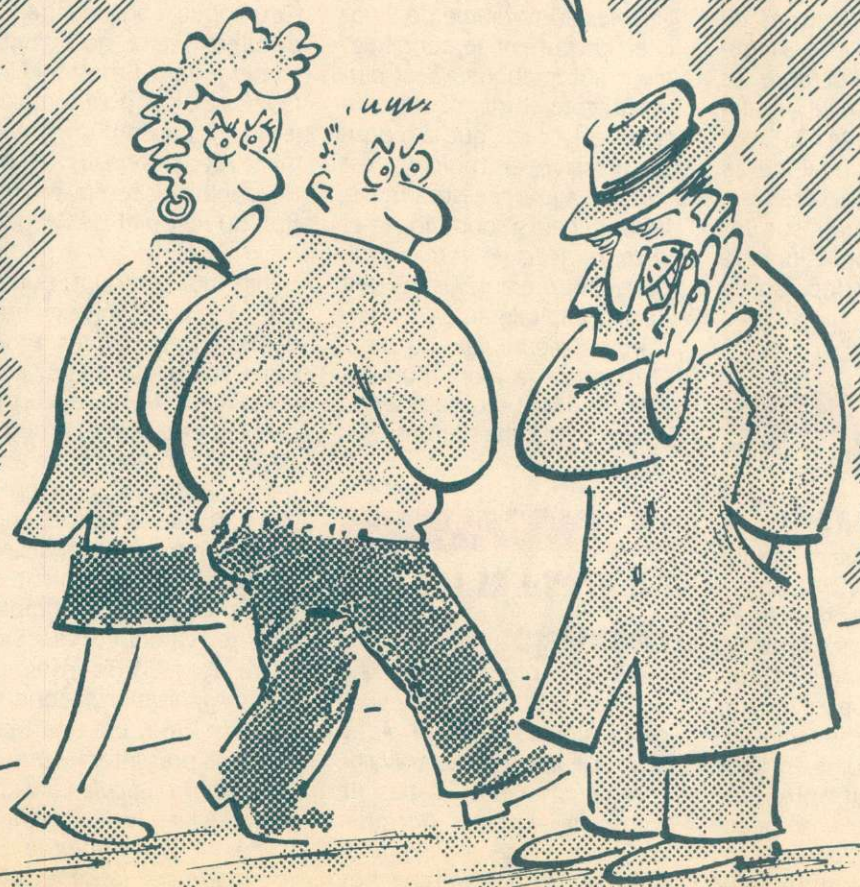
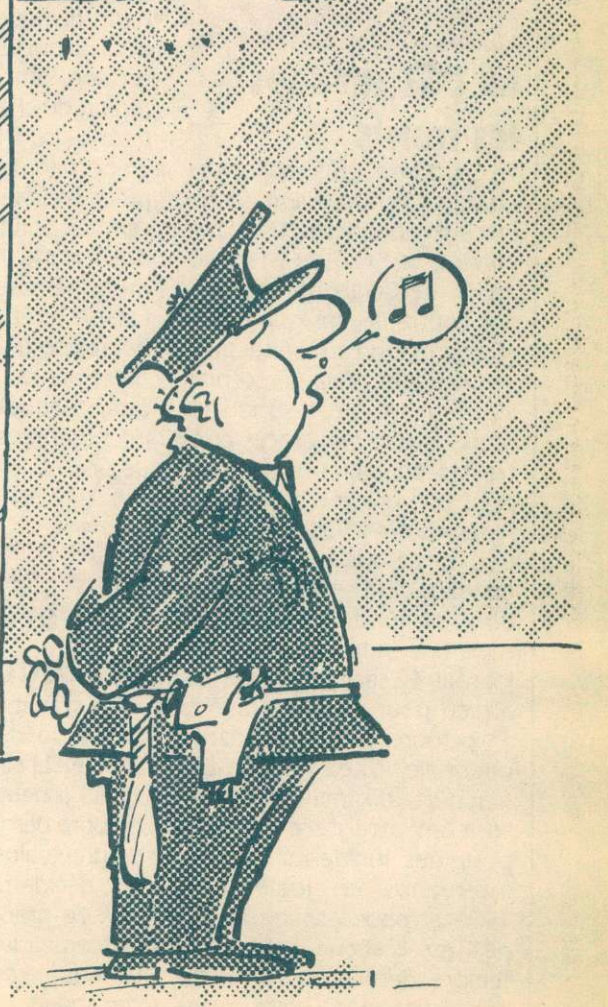
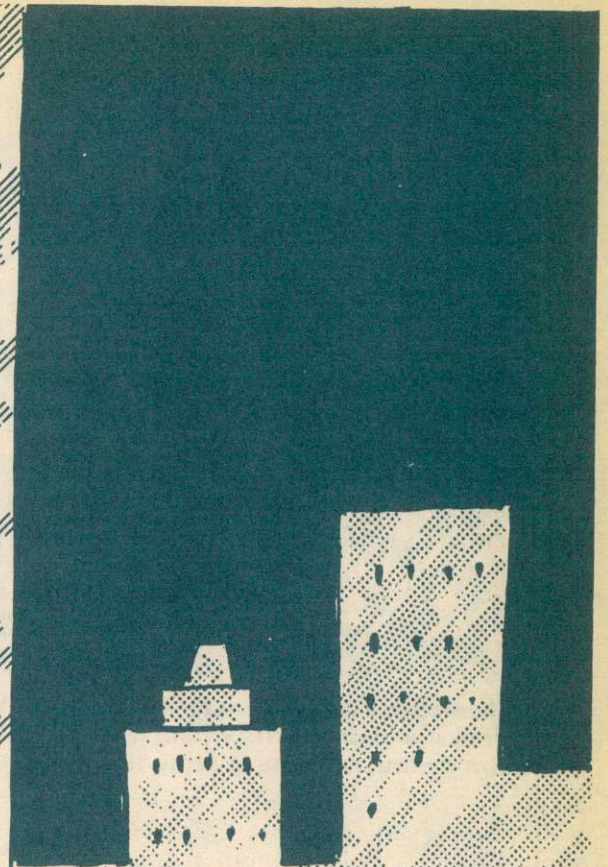
Le rêve de M. Landry démontre bien, par ailleurs, combien nous risquons de payer cher dans l'avenir la lâcheté de M. Robert Bourassa qui a refusé de tenir une commission parlementaire lors de la vente de Unimédia aux intérêts étrangers de M. Conrad Black qui possède des quotidiens aux États-Unis et en Grande-Bretagne.

C'était là un dangereux précédent qui méritait pour le moins qu'on s'interroge publiquement sur ses conséquences à long terme. Quand cela n'aurait été que pour fixer quelques balises.

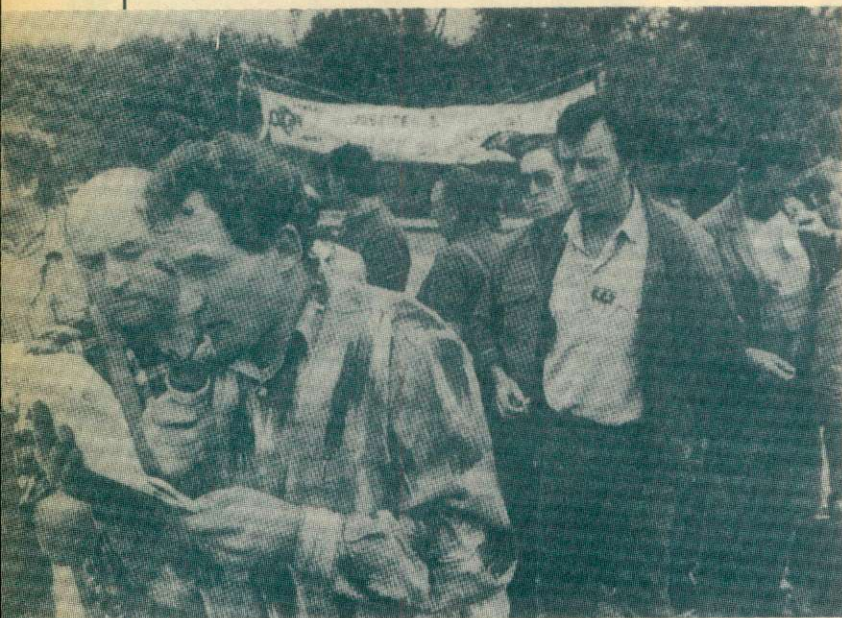
Une société n'est pas distincte uniquement parce qu'une constitution la reconnaît telle mais parce qu'elle le demeure dans les faits. Et elle le demeure parce qu'elle s'en est donné les moyens. En refusant, entre autres, de vendre son âme.

EN 2001...

HASCH...
...COKE...
...SCABS...



GARNOTTE



À l'entrée de l'usine Renault de Choisy-le-Roi, des salariés venus signer une pétition pour les dix de Billancourt, «l'affaire de tous» comme le dit le slogan de la CGT.

FRANCE

La CGT sur tous les fronts

Ça barde en France. Les attaques se multiplient contre la classe ouvrière. Mais par chance, la CGT, de Marseille au Pas-de-Calais, mobilise à la fois contre la répression et la réorganisation du capitalisme.

Quelques affaires récentes illustrent le climat social qui règne là-bas. Un procès contre les travailleurs du livre pour une grève dite «illicite» remontant à 1981 a abouti à une saisie sur leurs salaires pendant trente-six ans! À Darblay de Grand-Couronne, dans une industrie de papier journal, 42 salariés ont été mis à pied pour avoir débrayé le 1^{er} octobre, jour de solidarité nationale. Chez Renault-Billancourt, dix militants CGT sont en attente de procès pour des incidents violents intervenus en juillet-août 1986 et pour lesquels ils ont déjà été licenciés. Le 24 septembre dernier, on signalait un affrontement entre membres de la CGT et les forces de répression lors de l'occupation du palais de justice du Mans. Côté grève, mainte-

nant: quelque 4,800 mineurs, dont beaucoup d'origine marocaine, ont débrayé dans la région du charbon du Pas-de-Calais, le 1^{er} octobre, pour empêcher des fermetures de puits prévues pour le 31 décembre. Enfin, le 2 octobre, les dockers de Marseille, également membres de la CGT, ont fait un arrêt de travail de 24 heures pour contrer la réorganisation du travail sur les quais, laquelle occasionnera de nombreuses suppressions de postes.

ÉTATS-UNIS

La grève des gros bras

Le conflit opposant la Ligue nationale de football américain (NFL) et l'Association des 1,585 joueurs a pris fin le 15 octobre dernier après 24 jours de grève alors que les joueurs ont décidé de rentrer au travail. Le grand point en litige concernait le droit, après quatre ans de services, de négocier librement les contrats sans ingérence de l'employeur passé. Aucune entente n'étant intervenu, Gene Upshaw de l'Association des

joueurs a décidé de confier au tribunal le soin de juger si le principe de la libre circulation des travailleurs doit être respecté. Rappelons qu'en 1982, une grève de 57 jours avait permis de hausser les salaires moyens de 90 000 \$ à l'époque, à 23 000 \$ cette année.

CHILI

Les étudiants à l'avant-garde

La grande mobilisation du 7 octobre pour la restauration des droits ouvriers et l'augmentation universelle des salaires de 22% n'a pas eu le succès escompté. Selon les chiffres rendus publics par la CNT (la Coordination nationale des travailleurs) seulement 10% des entreprises de la capitale ont vu leurs activités perturbées. Les mines de cuivre du Nord et de charbon du Sud n'ont été affectées que par des débrayages symboliques. Il faut dire que les grèves illégales au royaume de Pinochet entraînent le congédiement automatique. C'est plutôt du côté étudiant, universitaires et lycéens, que la réponse, massive et radicale, est venue. La journée durant, des affrontements sporadiques et violents avec les forces policières ont été enregistrés tant dans la capitale qu'à Concepcion, deuxième ville du pays. On signale la mort d'un enfant, de nombreux blessés et environ 500 arrestations.

URSS

La grève et le chômage

Grande première au pays des Soviets: les organes de presse signalent des grèves au pays! Les «arrêts de travail», comme on l'écrit là-bas (le terme de «grève» porterait préjudice à l'idéologie officielle) ont été signalés à Tchekhov dans le secteur du transport public à la mi-septembre et à Likino, dans une usine de

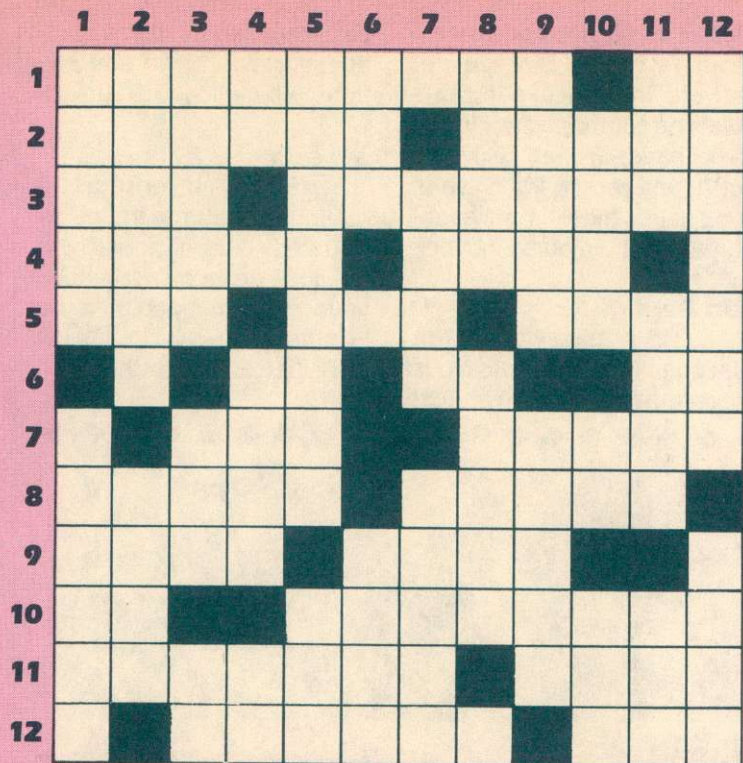
montage d'autobus à la mi-octobre. Le tout serait imputable à la réforme des salaires engendrée par la loi sur l'entreprise d'État en vigueur depuis le 1^{er} juillet. Les objectifs de productivité et l'incitation au travail par la répartition de primes ne semblent donc pas plaire à tous. D'ailleurs, comme le confiait le leader syndical Stephan Chalaev à la présidente du CTC Shirley Carr, lors de la visite d'une délégation de la CISL à Moscou le 8 octobre: «le mouvement syndical soviétique va pour la première fois depuis les années 20 devoir faire face au chômage et de ce fait être confronté à de nouvelles responsabilités.»

BOLIVIE

Il y a vingt ans... le Che!

«Souvenez-vous de temps en temps de votre petit condottiere du XX^e siècle.» Cet appel, contenu dans la dernière lettre qu'écrivit le commandant Ernesto «Che» Guevara alors qu'il tentait de jeter les bases d'un mouvement révolutionnaire, en pleine jungle bolivienne, en direction du Pérou et de l'Argentine, risque fort d'être bien oublié aujourd'hui. Pourtant, vingt ans après son exécution, commandée par les Américains, le 9 octobre 1967, force est d'admettre qu'aucun des problèmes que le Che décrivit dans les années 60 n'a été résolu. L'effroyable misère du Tiers-Monde, la torture érigée en système dans des dizaines de pays nous rappellent que l'impérialisme que combattit le Che, vainqueur de Santa Clara en 1959 et inspirateur de l'Organisation tricontinentale en 1966, est une réalité toujours présente. «Au risque de paraître ridicule», avait un jour déclaré le libérateur de Cuba, «le vrai révolutionnaire est guidé par la générosité». Il n'est pas interdit de se remémorer, parfois, cette pensée.

Saviez-vous que...



- ... les travailleuses et travailleurs syndiqués gagnent des salaires de 30% supérieurs aux non syndiqués, en moyenne?
- ... les travailleuses et travailleurs syndiqués ont, de façon générale, de meilleures conditions de travail que les non syndiqués sur quasi tous les plans: semaine de travail plus courte, plus de vacances et de congés, plus de droits, des congés de maternité, etc?

- ... la principale raison qui pousse les travailleuses et les travailleurs à se syndiquer, c'est de se faire respecter davantage par leur employeur?

- ... plus de 56% des travailleuses et travailleurs du Québec ne sont pas syndiqués?

- ... 61% des Québécois pensent que la société a besoin des syndicats pour protéger les intérêts des travailleuses et des travailleurs, ainsi que pour changer certaines politiques économiques (tiré d'un sondage Reid-Southam publié dans Le Soleil du 29 août 1987)?

- ... 31% des travailleuses et travailleurs non syndiqués désireraient l'être, s'ils en avaient le choix?

- ... au cours des trois dernières années, plus de 30,000 nouveaux membres ont adhéré à la CSN?

- ... 62% DES SYNDICATS QUI S'ORGANISENT, À LA CSN, LE FONT SUITE À DES CONTACTS RÉFÉRÉS PAR DES MILITANTES ET DES MILITANTS DE LA CSN?

Horizontal

1. Qui coûte beaucoup de peine et de travail. - Exclamation enfantine.
2. Le temps à venir. - Empereur romain.
3. Vallée. - Du verbe salir.
4. Ville de France célèbre pour ses arènes. - Colère (plur.).
5. Général sudiste. - Patrie d'Abraham. - Drogue laxative.
6. Initiales de Roger Larivée. - Double voyelle. - En matière de.
7. Trois voyelles. - Manteau ample et sans manche.
8. Partie du cou. - Poilus.
9. Autre nom de l'abominable homme des neiges. - Du verbe périr.
10. Lettre grecque. - Exaspérées.
11. Ville d'Algérie. - Suit une action en justice.
12. Fruit. - Petit bâtonnet sur lequel on met la balle de golf.

Vertical

1. Deuxième plus grande ville du Québec. - Patrie de Nasser.
2. Proches de leurs sous. - Organe de la vue.
3. Jolie. - Adresse. - Erbium.
4. Pronom indéfini. - Du verbe régir. - Adjectif possessif.
5. Sautée à la poêle. - Pas ailleurs.
6. Ira. - À petite distance.
7. Parcourir des yeux. - Sur lequel on a appliqué un vernis.
8. Joindre. - Roche qui, une fois réduite en poudre, sert d'abrasif.
9. Vin espagnol. - Au lit.
10. Fleur. - Sans vêtement. - Point cardinal.
11. Négation. - Propres. - Saison.
12. Épanouissement de la fleur (botanique). - Audacieuse.

L'ORGANISATION: L'OXYGENE DU MOUVEMENT



DONNE-NOUS TON CONTACT

ETABLISSEMENT NON-SYNDIQUE
OU DEJA SYNDIQUE

NOM DE L'ETABLISSEMENT: _____

ADRESSE: _____

GENRE D'ENTREPRISE: _____

NOMBRE APPROXIMATIF DE TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

NOM D'UN-E CONTACT: _____ NO. DE TELEPHONE: _____

TON NOM: _____

NO. DE TELEPHONE: _____



Higelin

«Aujourd'hui, j'ai vu un vrai rocker: Maurice André, le trompettiste. C'est un ancien mineur, un homme extrêmement honnête et profondément respectueux de ses amis qui étaient dans la mine.» C'est beau et touchant. C'est de l'auteur-compositeur français Jacques Higelin.

Aujourd'hui, à l'âge de 47 ans, Higelin demeure l'une des figures les plus mythiques et paradoxales de la musique française. D'ailleurs, un peu comme Plume Latraverse qui affectionne ce que fait Higelin, ce dernier cultive le paradoxe. Poète? Rocker? Bluesman? Clown? Punk? Dans quelle catégorie se campe-t-il vraiment?

Jacques Higelin a fait ses débuts comme comédien en 1959. Il a joué dans quelques films. Mais ce rebelle a rompu avec le cinéma et il s'est plutôt tourné vers les petites scènes, la chanson et la musique.

Depuis ses deux premiers disques avec Brigitte Fontaine en 1965, Jacques Higelin a enregistré près de quinze microsillons qui reflètent l'époque et son cheminement personnel. Il a ainsi été le barde acoustique et électrique des anarchistes, des soixante-huitards, des communards, des loubirds, des rockers, des punks, des chômeurs, des laissés pour compte. Mais il a aussi et toujours chanté l'amour et l'espoir.

Politique

Higelin chante donc la vie, celle qui n'est pas confortable. Et cela l'a amené à se produire notamment pour les travailleurs immigrés et pour «Amnesty International». Mais il n'appuie aucun parti politique: «je ne crois pas aux partis, pas du tout... pas de chefs, pas de héros... je n'accepterai aucune caution à un parti.»

Si nous ne pouvons enfermer Higelin dans un genre, et il ne nous rend pas la



tâche facile, nous pouvons à tout le moins dire de cet artiste influencé par Boris Vian et, tout comme Plume, par Charles Trenet, qu'il nous offre une œuvre française et populaire. Higelin, cet aventurier, veut toujours innover.

Un livre

Pour mieux connaître Jacques Higelin, nous vous recommandons un livre écrit

par Jean-Marie Leduc et Jacques Vassal publié aux éditions Albin Michel: «Higelin».

Disques

Higelin a enregistré quelques albums triples et doubles. Aussi, pour avoir une idée de ce qu'il fait, nous vous recommandons l'album simple «Casino de Paris» enregistré en public en 1983.



Théâtre

Le clown populaire Omer Veilleux s'est associé à Martine Beaulne, Normand Canac-Marquis et Clément Cazalais dans le cadre d'une

production théâtrale intitulée «Charli, Charly, et Charlie» qui sera présentée du 15 au 31 octobre au Théâtre de la Veillée, 1371 rue Ontario-est. Ça devrait être drôle.

Michel Crête



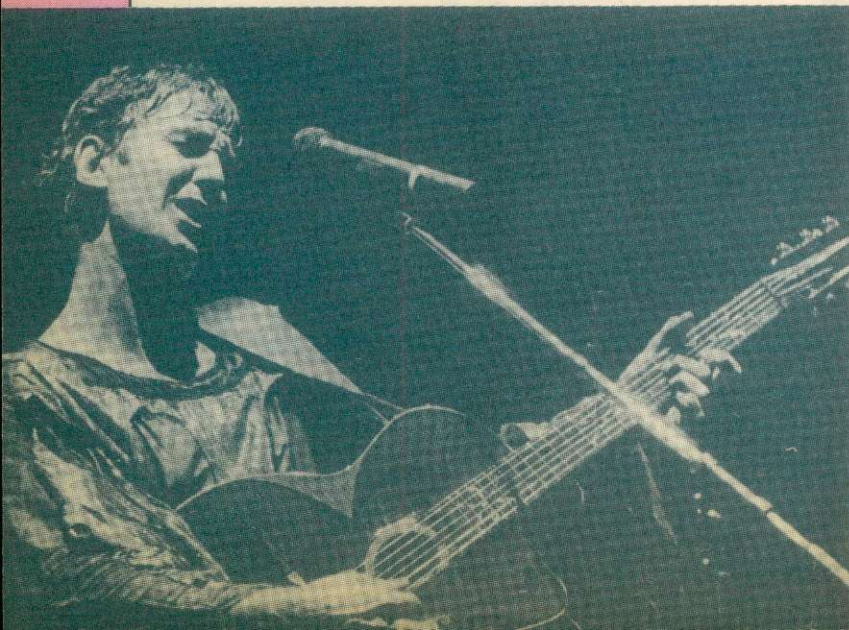
Les complices de l'indifférence

«Les suicides en prison», Jean Claude Bernheim, Éditions du Méridien, 1987

Pour la première fois, une étude d'envergure est réalisée sur les suicides et les tentatives de suicide en prison. Des données de plu-

sieurs pays européens et d'Amérique du Nord y sont rassemblées, et les caractéristiques des suicidé-e-s, analysées. L'auteur, qui a à son actif plusieurs années de militantisme en faveur de la promotion et du respect des droits des détenu-e-s, porte un jugement sévère sur l'indifférence des administrations pénitentiaires, des médecins et du système judiciaire face au taux élevé de suicides en prison.

En se basant sur les statistiques de plusieurs pays, Jean Claude Bernheim démontre que le taux de suicide augmente avec la dureté des conditions de détention: plus le degré de sécurité de l'institution augmente — plus l'institution est totalitaire, dirait l'auteur —, plus nombreux sont ceux qui passent à l'acte. Une étude qui jette un éclairage nouveau sur un drame que de multiples complicités ont réussi à cacher trop longtemps.



Au-dessus des têtes

La meilleure façon de ne pas savoir ce que pense le monde, c'est de ne pas le leur demander. C'est bien simple. Et parfois, ça marche. Mais pas tout le temps.

On dirait aussi que plus les choses sont importantes, moins on consulte, moins on informe, moins, finalement, la démocratie telle qu'on en connaît les rouages ne s'applique.

Deux exemples

Toute la négociation sur le projet de libre-échange avec les États-Unis s'est faite en catimini, entre quelques rares experts qui réservaient leurs rapports à quelques rares ministres. Très rares, en effet, puisqu'on s'est contredit jusqu'à la fin, aux plus hauts niveaux, sur ce qui faisait ou non l'objet de la négociation. L'un, bleu pourtant, dit rouge; l'autre, pourtant rouge, appuie le bleu. Y a aussi Parizeau et Landry qui demeurent dans le rose bonbon.

Mais il y a un prix à payer à tout faire à la cachette. Un sondage publié le 19 octobre nous apprenait que 51 pour cent des Canadiens ne croyaient pas M. Mulroney quand il parle de libre-échange. On peut dire qu'il a couru après, non?

Il y a autre chose qui s'est fait dans le dos de bien du monde, récemment. C'est la prolongation du décret de la construction. Sans négociation, sans consultation. Ça touche tout de même cent mille ouvriers.

Ça s'est fait vite. La première chose qu'on a su, c'est que le décret était prolongé, par la volonté du Conseil provincial des métiers, de la FTQ-Construction et de l'AECQ. Quelques assemblées auront peut-être lieu, pour la forme. La CSN, à qui la loi reconnaît un statut en raison du pourcentage de membres qu'elle représente, n'a jamais été mêlée à cette entente.

Quand je me surprends à faire du mauvais esprit, j'imagine la tête de tous ces démocrates militants, dans les journaux et ailleurs, le jour où la CSN s'aviserait de faire pareille passe dans le secteur des affaires sociales, disons... Mais là, nous dirait-on sans doute, il y a cent mille travailleuses et travailleurs en cause!

Au-delà de l'image

«Ce serait créer un précédent extrêmement dangereux pour le Gouvernement que de pénaliser un citoyen qui, même s'il a fait montre d'un manque de sens social inadmissible de nos jours...», écrivait le 15 janvier 1987 le conseiller spécial du premier ministre, M^e Raymond Leboeuf.

Mais, comme l'affirme Le Devoir en première page le 16 octobre, M. Malenfant n'a pas de problème d'image.

Entre les oreilles

Quand s'est ouverte la conférence du Commonwealth à Vancouver, c'était 48 pays contre un pour un renforcement des sanctions économiques pour contrer l'apartheid en Afrique du Sud. Quand ça s'est terminé, c'était 48 contre un. Une victoire pour la démocratie, selon notre ineffable M. Mulroney. Ah bon? Ça aurait été quoi, une défaite?

Michel Rioux

TRAVAILLER POUR LA PAIX



RASSEMBLEMENT POUR LA MARCHÉ: LE SAMEDI 31 OCTOBRE 1987 à 12h30
PARC LAFONTAINE, MONTRÉAL (COIN SHERBROOKE ET CALIXA-LAVALLÉE)

